

---

# COMITÉ SYNDICAL

Mardi 6 février 2018



# Sommaire

## Gouvernance

Cosy n°70/2017 - Approbation du compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2017	3
Cosy n°71/2017 - Modification des délégations conférées au président	6
Cosy n°72/2017 - Constitution de l'association régionale Avere'Ouest et adhésion	12
Cosy n°73/2017 - Prise de participation d'Alter énergies dans une SAS projet afin de développer et exploiter le parc photovoltaïque des Ponts-de-Cé	17

## Budget, finances, fiscalité et patrimoine

Cosy n°74/2017 - Projet de budget primitif pour 2018	21
Cosy n°75/2017 - Création d'une régie autonome pour la gestion du PCRS	38
Cosy n°76/2017 - Partage de la redevance d'occupation du domaine public relative au réseau de distribution d'électricité sur la commune nouvelle de Segré-en-Anjou	45

## MDE EnR

Cosy n°77/2017 - Plan stratégique EnR 2020	50
Cosy n°78/2017 - Subventions relatives au Fipee 21	66

## Concession de distribution publique d'électricité

Cosy n°79/2017 - Opportunité d'un renouvellement anticipé du contrat de concession de distribution publique d'électricité selon l'accord-cadre signé en la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF	72
---	----

## Infrastructures et réseaux

Cosy n°80/2017 - Programme de travaux d'électrification et d'EPu pour 2018	77
Cosy n°81/2017 - Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'EPu	92
Cosy n°82/2017 - Délégations gazières : autorisation donnée au président de signer une convention en vue d'établir une expérimentation sur une rue de Candé visant à prévenir les atteintes à la voirie liés aux demandes de branchement au réseau formulées ultérieurement aux travaux de premier établissement	100
Cosy n°83/2017 - Mobilité : projet de déploiement de bornes pour VAE	109

## Ressources humaines

Cosy n°84/2017 - Autorisation donnée au président de recruter des agents temporaires sur l'exercice 2018	115
--	-----

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°70 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Approbation du compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2017**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2017 sous forme dématérialisée à partir du 30 janvier 2018 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du comité syndical ;

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

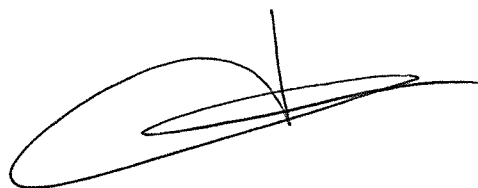
**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY70 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY70-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

Cosy / n°71 / 2018

**Modification des délégations conférées au président**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le président expose :

L'assemblée délibérante du Siéml n'est pas en mesure de se réunir aussi fréquemment que l'exigent certaines décisions à prendre dans le cadre de dossiers spécifiques. Il peut résulter de ces contraintes d'agenda, un blocage administratif lié à un défaut de signature.

De plus, il arrive parfois que l'assemblée délibérante soit contrainte par un ordre du jour très chargé, alors que certaines décisions sont manifestement peu impactantes.

Considérant que l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales permet au comité syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président et aux vice-Présidents et qu'aux termes de cet article, il est rappelé que :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

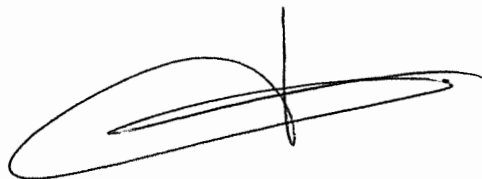
Etant précisé qu'un rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation sera présenté lors de chaque comité ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **décide** d'accorder, dans le respect des dispositions précitées, une délégation au Président lui permettant d'intervenir dans l'ensemble des domaines limitativement énumérés par la liste annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Annexe

### DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT

Le comité syndical accorde au Président, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, une délégation pour :

#### 1. CONTRATS

- 1.1 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement des marchés publics et des accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant les modifications en cours de contrat, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 1.2 Prendre toutes décisions nécessaires à la reconduction ou non des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 1.3 Prendre toute décision concernant l'admission des sous-traitants ;
- 1.4 Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention de groupements de commandes et leurs avenants éventuels, pour les marchés publics et accords-cadres mentionnés au 1.1 ;
- 1.5 Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention et avenants éventuels dont les engagements financiers pour le Siéml sont inférieurs ou égaux à 25 000 € HT. Les conventions peuvent concerner les domaines de la maîtrise d'ouvrage, de la co-maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, de la mission de conseil en énergie ou tout domaine lié à la gestion courante du syndicat. Sont exclus les contrats de concession dans le cadre d'une délégation de service public ainsi que leurs modifications en cours de contrat ;
- 1.6 Décider de la conclusion et de la révision de contrats de louage de choses ;
- 1.7 Conclure les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 1.8 Prendre toute décision concernant la passation des contrats d'achat de fourniture d'énergie lorsque, eu égard à leur montant, ils peuvent être passés sans aucune formalité préalable, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

#### 2. FINANCES

- 2.1 Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 millions d'euros ;
- 2.2 Procéder, dans la limite budgétaire annuelle fixée par le comité syndical lors du vote du budget primitif, à la réalisation des emprunts destinés au financement d'investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes correspondants requis, procéder au réaménagement de la dette (remboursement par anticipation notamment, renégociation contractuelle) ;
- 2.3 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 2.4 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.
- 2.5 Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.



- 2.6 Décider de l'acquisition ou de l'aliénation, de gré à gré, de biens mobiliers ou immobiliers jusqu'à 4600 €, et, le cas échéant, arrêter et modifier l'affectation d'un bien ou d'une propriété et procéder à tous les actes afférents.

### **3. GESTION ET ADMINISTRATION**

- 3.1 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 3.2 Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les contentieux de première instance, d'appel ou de cassation, devant les juridictions civiles, pénales ainsi que devant celles de l'ordre administratif et transiger avec les tiers dans la limite de 5000 € ;
- 3.3 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite fixée, par le comité syndical, de 15 000 euros par accident ;
- 3.4 Saisir la commission consultative des services publics locaux et le comité technique, afin de recueillir leurs avis préalablement au lancement des procédures de délégations de service public ;
- 3.5 Attribuer des subventions, notamment pour des opérations de maîtrise de la demande d'énergie et de production d'électricité par des énergies renouvelables, selon les critères techniques et financiers définis par le comité syndical, dans la limite des crédits inscrits et selon l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers ;
- 3.6 Statuer sur les dérogations autorisant les collectivités locales à commencer les travaux avant l'octroi des subventions ;
- 3.7 Signer les conventions liées aux transferts de compétences (notamment conventions de mise à disposition de biens sans amortissement) ;
- 3.8 Autoriser, au nom du syndicat, les adhésions aux associations, ainsi que leur renouvellement, dans la limite des crédits inscrits au budget.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** MODIFICATION DES DELEGATIONS CONFEREES AU PRESIDENT

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY71 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY71-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°72 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Adhésion du Siéml à l'Avere'Ouest**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président expose :

Pour soutenir le développement de la mobilité électrique sur tout le territoire, l'Avere France a lancé aux côtés de ses partenaires une démarche de régionalisation de ses activités. Dix associations ont ainsi vu le jour principalement à la maille régionale et rassemblées sous l'égide du réseau Avere France.

Réunis le 12 janvier 2018, les principaux acteurs des territoires en matière de mobilité électrique ont décidé de créer l'Avere Bretagne / Pays de la Loire. Ce travail des membres fondateurs, tous engagés pour une nouvelle mobilité sur leur territoire, s'est concrétisé par la création de l'association régionale dont les objectifs en appui aux différentes actions régionales déjà engagées, seront :

- promouvoir le développement de la mobilité électrique ;
- organiser la coopération des acteurs ;
- constituer un relais de compétences pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets.

L'association a pour objet de promouvoir la mobilité électrique et de fédérer les initiatives autour de l'électromobilité en régions Bretagne et Pays de Loire, c'est-à-dire :

- bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse et un plan d'actions opérationnel de promotion du développement de la mobilité électrique ;
- réunir les acteurs : de l'électromobilité et toutes les parties prenantes susceptibles d'être intéressées par le sujet en régions Bretagne et Pays de la Loire pour disposer d'un lieu pérenne d'échanges, de rencontres, et de construction d'actions ;
- communiquer au travers d'événementiels existants ou à créer (salons, conférences, rallye, etc.) et d'un site internet dédié ;
- identifier et faire connaître les bonnes pratiques et expériences remarquables (pour le particulier, le résidentiel collectif, les collectivités locales, ou les flottes d'entreprises) ;
- mettre en relation les acteurs de projets d'équipements en bornes de recharge pour contribuer à garantir l'optimisation et l'efficacité de l'interopérabilité ;
- initier, accompagner, valoriser des projets, études, réflexions au niveau local, régional ou européen en lien avec les collectivités, les établissements d'enseignements, les centres de recherches et plus généralement tous les acteurs de l'électromobilité ;
- favoriser l'innovation et la création de nouveaux services autour de la mobilité électrique (auto partage, derniers km, véhicules autonomes, etc.) pour les véhicules automobiles, bus, camions mais aussi vélos, scooters, trottinettes électriques, gyropodes et mono roues électriques et plus généralement les nouvelles mobilités ;
- coordonner et accompagner les initiatives locales d'associations pour la promotion de la mobilité électrique (en particulier EPCI, métropole, régions).

Considérant la contribution du Siéml à la création de l'association Avere'Ouest en tant que membre fondateur dans le cadre de son engagement en faveur de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge ;

Considérant que le premier conseil d'administration sera composé des membres fondateurs de l'association et qu'il convient de désigner un représentant du Siéml à l'Avere'Ouest ;

Considérant le coût d'adhésion s'élevant à 1 400 € par an ;

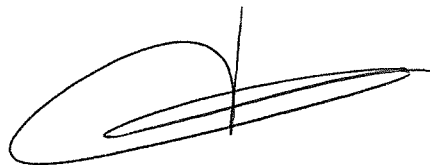
Considérant l'intérêt pour le Siéml d'adhérer à cette association régionale au vu des éléments exposés ci-dessus ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise** l'adhésion du Siéml à l'Avere'Ouest et le versement d'une cotisation annuelle de 1400€ ;
- **désigne** M. Adrien DENIS comme représentant du Siéml à l'Avere'Ouest.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** ADHESION DU SIEML A L'AVERE OUEST

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY72 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY72-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°73 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Prise de participation dans la SAS dédiée au portage du projet de la Centrale solaire de la Petite Vicomté par Alter Energies**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

La société d'économie mixte locale Alter énergies envisage une prise de participation dans la société par actions simplifiée (SAS), dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol de la Petite Vicomté située sur la communes Les Ponts-de-Cé sur des terrains appartenant à cette dernière et à la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Ces terrains seront mis à disposition de la société « Centrale solaire de la Petite Vicomté » par les collectivités concernées dans le cadre de baux emphytéotiques.

La centrale solaire comprendra 22 400 modules pour une surface totale de 48 430 m<sup>2</sup> et pour une puissance estimée de 9744 kWc, (productible évalué à environ 12 000 MWh, équivalent à la consommation de 4 400 logements hors chauffage électrique).

La commission de régulation de l'énergie (CRE), par décision du 20 mars 2017, a déclaré lauréat le dossier déposé par la société « Centrale Solaire de la Petite Vicomté ».

Considérant le contexte du projet de prise de participation de la Saeml Alter énergies au capital de la société dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol de la Petite Vicomté mentionné ci-dessus ;

Considérant le montant total de l'investissement à financer par la société « Centrale Solaire de la Petite Vicomté » établi à 8 597 k€ HT dont 1 484 k€ en fonds propres et le reste par emprunt bancaire ;

Considérant le montant total de la participation financière de la Saeml Alter énergies de 700 000 €, représentant 47,17 % des fonds propres investis ;

Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales disposant toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités locales disposant d'un siège au conseil d'administration ;

Considérant que le Siéml est actionnaire d'Alter énergies à hauteur de 4,75 % et qu'il dispose d'un siège au conseil d'administration ;

Considérant la présentation de ce projet de prise de participation au comité d'engagement de la société Alter énergies en date du 19 juillet 2017 et son approbation par son conseil d'administration par délibération en date du 9 octobre 2017 ;

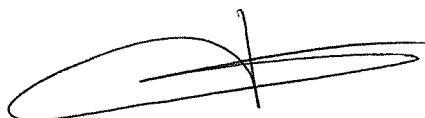
Considérant la sollicitation de la société Alter énergies au Siéml de bien vouloir délibérer en vue de l'approbation de cette prise de participation ;

#### **Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **approuve** le projet de prise de participation de la Saeml Alter énergies dans la société par actions simplifiée dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol de la Petite Vicomté pour un montant de 700 000 € ;
- **autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la société Alter énergies.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SAS DEDIEE AU PORTAGE DU PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DE LA PETITE VICOMTE PAR ALTER ENERGIES

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY73 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY73-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

Cosy / n°74 / 2018

**Budget primitif 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINTE GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINTE SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le vice-président en charge des finances expose :

Dans le prolongement des orientations budgétaires examinées lors du comité syndical du 19 décembre dernier, les caractéristiques du budget primitif 2018 peuvent être présentées pour le budget principal et les budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L.1612-19 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L. 5711-1 à L. 5211-36 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et au budget annexe PCRS ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes IRVE et GNV ;

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 19 décembre 2017 et la délibération afférente n°56/2017 ;

Considérant le projet de budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes présenté à l'assemblée par le vice-président en charge des finances, soumis au vote par chapitre, avec présentation fonctionnelle ;

Considérant que pour le budget principal, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 19,834 M€ et à 66,950 M€ pour la section d'investissement ;

Considérant que pour le budget annexe IRVE, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 338 200 € et à 381 800 € en investissement ;

Considérant que pour le budget annexe GNV, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 30 700 € et à 8 500 M€ pour la section d'investissement ;

Considérant que pour le budget annexe PCRS, les recettes et dépenses totales envisagées pour la section de fonctionnement s'élèvent à 215 000 € et à 1 097 800 M€ pour la section d'investissement ;

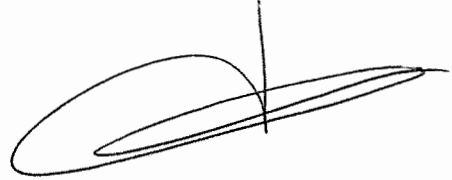
Considérant que le budget consolidé 2018 s'équilibre à 20,418 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 68,438 M€ en recettes et en dépenses d'investissement ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2018, suivant état ci-annexé ;
- vote une autorisation de programme de 1 M€ destinée à soutenir le programme 2018 - FIPEE 21 - assorti d'un premier crédit de paiement de 500 000 € ;
- autorise le Président à souscrire un emprunt à hauteur de 5,0 M€ pour les travaux du syndicat, de 0,6 M€ pour le PCRS et de 2,9 M€ pour les autres projets d'investissement du syndicat, pour une durée de 10 à 15 ans, selon les produits suivants :
  - o emprunts classiques, taux fixe,
  - o et/ou emprunts classiques taux variable ou révisable sans structuration ;
- autorise le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 4 M€ maximum ;
- décide d'attribuer une subvention pour le comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € dont 19 000 € au titre de la subvention annuelle et 1000 € au titre de la contribution du syndicat aux agents partant en retraite (500 € par agent) ;
- décide attribuer une subvention au profit de l'ALEC de 7 500 € ;
- vote une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- décide d'attribuer une subvention au profit de l'association Electriciens sans frontières de 22 000 € ;

- vote un crédit de 184 200 € au titre de la participation du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
- vote un crédit de 271 800 € au titre du financement du syndicat au projet des bornes électriques sur le budget annexe IRVE ;
- prend acte du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29



### Dettes Globales du SIEML au 1er JANVIER 2018






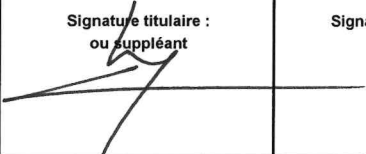
Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		Pourcentage de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	Pourcentage de la Dette
<b>Taux Fixe</b>	<b>Caisse d'Epargne</b>	3 578 143,93 €	1 850 607,94 €	52%	9%	3,85%		2023	<b>95%</b>
		2 000 000,00 €	1 475 295,96 €	74%	7%	4,56%		2026	
		<b>5 578 143,93 €</b>	<b>3 325 903,90 €</b>	<b>60%</b>	<b>17%</b>	<b>4,16%</b>			
	<b>DEXIA</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>1 026 666,56 €</b>	<b>47%</b>	<b>5%</b>	<b>3,71%</b>		2024	
	<b>Crédit Agricole</b>	4 675 000,00 €	896 885,96 €	19%	4%	4,50%		2024	
		3 820 444,00 €	3 820 444,00 €	100%	19%	2,53%		2022	
		2 500 000,00 €	2 423 986,81 €	97%	12%	1,25%		2032	
		<b>10 995 444,00 €</b>	<b>7 141 316,77 €</b>	<b>65%</b>	<b>35%</b>	<b>2,34%</b>			
	<b>BNP PARIBAS</b>	2 000 000,00 €	1 181 179,33 €	59%	6%	3,109%		2025	
		2 000 000,00 €	1 206 302,30 €	60%	6%	4,20%		2024	
		<b>4 000 000,00 €</b>	<b>2 387 481,63 €</b>	<b>60%</b>	<b>12%</b>	<b>3,660%</b>			
	<b>Crédit Mutuel</b>	2 500 000,00 €	1 402 208,40 €	56%	7%	4,10%		2023	
		2 000 000,00 €	1 938 734,62 €	97%	10%	1,15%		2032	
		<b>4 500 000,00 €</b>	<b>3 340 943,02 €</b>	<b>74%</b>	<b>17%</b>	<b>2,388%</b>			
	<b>Caisse des Dépôts</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>1 935 490,73 €</b>	<b>65%</b>	<b>10%</b>	<b>4,42%</b>		2024	
<b>Total 1</b>	<b>30 273 587,93 €</b>	<b>19 157 802,61 €</b>	<b>63%</b>	<b>95%</b>	<b>3,11%</b>				
<b>Taux Révisable</b>	<b>BNP PARIBAS</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>966 666,77 €</b>	<b>48%</b>	<b>5%</b>	Euribor 3 mois (= -0,329 % au 15/12/2017)	0,45	2025	
	<b>Total 2</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>966 666,77 €</b>	<b>48%</b>	<b>5%</b>				
<b>Total "Gissler A 1"</b>	<b>Total 1 + 2</b>	<b>32 273 587,93 €</b>	<b>20 124 469,38 €</b>	<b>62%</b>	<b>100%</b>				
	<b>Total 1 + 2</b>	<b>32 273 587,93 €</b>	<b>20 124 469,38 €</b>	<b>62%</b>	<b>100%</b>	<b>2,97%</b>			

## Enveloppes des Programmes de Travaux 2018

	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE, ENEDIS,...	Fonds de CONCOURS	
Renforcements des réseaux DP	6 601 000 €	6 601 000 €	- €	0%
Sécurisations des réseaux DP	4 597 500 €	4 597 500 €	- €	0%
	<b>11 198 500 €</b>	<b>11 198 500 €</b>	- €	0%
Extensions BT	<b>6 725 000 €</b>	<b>3 733 559 €</b>	<b>2 991 441 €</b>	44%
Effacements des réseaux BT et EPu	11 701 170 €	8 803 026 €	2 898 144 €	25%
Effacements des réseaux BT et EPu (11 Cnes)	2 055 000 €	363 750 €	1 691 250 €	82%
Rénovation EPu liée à un Renforcement	380 000 €	190 000 €	190 000 €	50%
Extension EPu	2 280 000 €	570 000 €	1 710 000 €	75%
Normalisation EPu liée à un renforcement	40 000 €	10 000 €	30 000 €	75%
Rénovation aérienne et souterraine Epu	4 200 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	50%
Mâts EPu accidentés	570 000 €	142 500 €	427 500 €	75%
Dépannages EPu ( <i>Fonctionnement</i> )	440 000 €	110 000 €	330 000 €	75%
	<b>21 666 170 €</b>	<b>12 289 276 €</b>	<b>9 376 894 €</b>	
	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE ENEDIS,...	Contributions	
Entretien EPu ( <i>Fonctionnement</i> )	705 000 €	- €	705 000 €	100%
	Coût des Travaux Hors Taxes	Participations SIEML, FACE, ENEDIS,...	Participations	
Extensions EP ZI / ZA	1 122 500 €	- €	1 122 500 €	100%
Génies civils de télécommunications et divers	4 144 890 €	- €	4 144 890 €	100%
	<b>5 267 390 €</b>	- €	<b>5 267 390 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>45 562 060 €</b>	<b>27 221 335 €</b>	<b>18 340 725 €</b>	

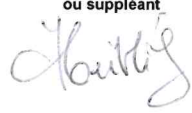



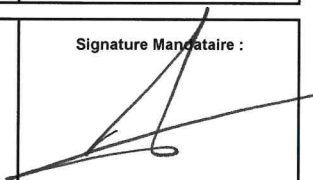

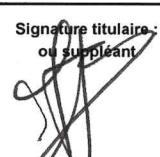
COMITE SYNDICAL






6 février 2018 - Siéml

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
BADEAU Cyril 14 bis chemin de la Gânerie	SAINT LEGER DES BOIS (49170)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
BOISNEAU Jean Paul Le Joli Bois	SEGUINIÈRE la (49280)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
BOLO Philippe 14 rue Jean Monnet	AVRILLE (49240)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BONNIN Jean Michel 185 rue de la champagne - MERON	MONTREUIL BELLAY (49160)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
BOUCHER Yves 7 route des Loges	BRAIN SUR ALLONNES (49650)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
BROSSELLIER Pierre Le Port de Vallée	BLAISON ST SULPICE (49320)	Délégué intercommunal Circo LOIRE AUBANCE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CAILLEAU Marc 15 chemin de la Loge	CANTENAY EPINARD (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
CHALET Daniel 42 rue Jules Verne	LION D'ANGERS le (49220)	Délégué intercommunal Circo Région LION D'ANGERS	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
CHESNEAU André 00/01/1900	CHERRE (49330)	Délégué intercommunal Circo du HAUT ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
CHIMIER Denis 10 rue de la Brosse	ECOULANT (49000)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :



NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
CHUPIN Camille 2 rue de l'Aubépine LA DAGUENIERE	LOIRE AUTHION (49800)	Délégué communal Circo VALLEE LOIRE AUTHION	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DAILLEUX-ROMAGON Dominique 9 place Gabriel Péri	TRELAZE (49800)	Déleguée intercommunale ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DAVY Jean Luc Le Chenet	DAUMERAY (49640)	Délégué communal Circo des PORTES DE D'ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DENIS Adrien Maltrais	DENEZE SOUS LE LUDE (49490)	Délégué communal Circo de NOYANT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DENIS Michel 64 rue de l'Amiral Maillé	BREZE (49260)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DESOEUVRE Robert 8 rue de la Civetière	LES PONTS DE CE (49130)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DUPERRAY Guy 15 rue du Tertre	SARRIGNE (49800)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
DUPONT Hubert 13 rue du Général Tharreau	MAY SUR EVRE le (49122)	Délégué communal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GALON Joseph 5 rue de la Lande	SEGRE (49500)	Délégué communal Circo de SEGRE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GELINEAU Jackie 42 rue Charles de Gaulle	CHANTELOUP LES BOIS (49340)	Délégué Intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
GOUBEAULT Jean Pierre 19 rue du Layon	MARTIGNE BRIAND (49540)	Délégué communal Circo des COTEAUX DU LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
GUEGAN Yann Chemin du Coteau Trioche	MURS ERIGNE (49610)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
HEIBLE Gabriel Les Bas Aulnays	CHEFFES SUR SARTHE (49125)	Délégué intercommunal Circo LOIR ET SARTHE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
HONORE Marie Christine 27 rue Bourgeoise	CANDE (49440)	Déléguée communale Circo de CANDE	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
HUCHON Pierre Le Pavé	SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49480)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :
JEANNETEAU Annick Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Déléguée communale Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire : <i>(Pouvoir)</i> 
LEFORT Alain 10 rue de la Sirène	DOUE LA FONTAINE (49400)	Délégué intercommunal Circo de DOUE LA FONTAINE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
LEPETIT Dominique Chantepie	SAINT GERMAIN DES PRES (49170)	Délégué communal Circo LOIRE LAYON	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MAILLET Christian 47 quai Monseigneur Provost  MONTJEAN SUR LOIRE	MAUGES SUR LOIRE (49570)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire : 
MANCEAU Paul La Quantaie  TORFOU	SEVREMOINE (49660)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
MARCHAND Gérard Le Champ des Pinauderies  LE VIEIL BAUGE	BAUGE EN ANJOU (49150)	Délégué communal Circo de BAUGE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire : 
MARTIN Jean Pierre 13 rue de la Sucrierie	CORZE (49140)	Délégué Intercommunal Circo du LOIR	Signature titulaire : ou suppléant 	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
MARY Jean Michel 23 rue Louise Voisine  BEAUPREAU	BEAUPREAU EN MAUGES (49600)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
MENANTEAU Joseph Les Granges  LA TOURLANDRY	CHEMILLE EN ANJOU (49120)	Délégué intercommunal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
MIGNOT Eric 5 rue de l'Eglise	MOULIHERNE (49390)	Délégué intercommunal Circo LOIRE LONGUE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
MOISAN Gérard 1 bis rue du Champ Fleuri	LA MEIGNANNE (49770)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
MOREAU Jean Pierre 57 rue de la Coulée  LIRE	OREE D'ANJOU (49530)	Délégué Communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire : 
PAVAGEAU Frédéric Hôtel de Ville de Cholet  Rue Saint Bonaventure - BP 32135	CHOLET (49300)	Délégué intercommunal Circo du CHOLETAIS	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
PIERROIS Benoît 7 Villegoux -  Nueil sur Layon	LYS HAUT LAYON (49310)	Délégué communal Circo VIHIERSOIS HAUT LAYON	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
PIOU Serge Vieux Chillou  SAINT PIERRE MONTLIMART	MONTREVAULT SUR EVRE (49110)	Délégué communal Circo MAUGES COMMUNAUTE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
POITOU Rémy 17 route des Varennes	BRIOLLAY (49125)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
POT Christophe Communauté de Communes de Beaufort en Anjou  16 rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort en Vallée	BEAUFORT EN ANJOU (49250)	Délégué intercommunal Circo de BEAUFORT EN ANJOU	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :
POUDRAY Eric 34 rue du Comte de Champagny	SOMLOIRE (49360)	Délégué Communal Circo du BOCAGE	Signature titulaire :  ou suppléant	Signature Mandataire :

NOM - PRENOM - ADRESSE	COMMUNE DOMICILE	DESIGNE PAR :	EMARGEMENT	
RENAUD Jacques 2 allée de la Rongère	MONTREUIL JUIGNE (49460)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROISNE Didier Square Chateaubriand	BEAUCOUZE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
ROUX Jean Louis La Briantaie	COMBREE (49520)	Délégué Communal Circo de POUANCE COMBREE	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SAVOIRE Michel 27 route de Bouchemaine	SAINTE GEMMES SUR LOIRE (49130)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SIRE Michel 11 impasse de Courgain  LE THOUREIL	GENNES VAL DE LOIRE (49350)	Délégué communal Circo du GENNOIS	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
SOTTY Jean 15 rue La Fontaine	SAINT SIGISMOND (49123)	Délégué communal Circo OUEST ANJOU	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TASTARD Thierry 27 rue Jean Jaurès	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
TOURON Eric 9 rue Bizard	DISTRE (49400)	Délégué communal Circo SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERCHERE Jean Marc Hôtel de Ville d'ANGERS CS 80011	ANGERS (49020)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VERNOT Pierre 33 rue Paul Cezanne	SAINTE LAMBERT LA POTHERIE (49070)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :
VEYER Philippe 34 rue du Pressoir	SAINTE CLEMENT DE LA PLACE (49370)	Délégué intercommunal ALM	Signature titulaire : ou suppléant	Signature Mandataire :



Département du Siège : **MAINE-ET-LOIRE**

Perception : **TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE**

**BUDGET PRIMITIF  
CONSOLIDE  
du SIEML  
2018**

### NIVEAU DES CREDITS

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article, est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opérations, à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés.

### Arrêté - Signatures

Présenté par le PRESIDENT


A ECOUFLANT, le **06 FEV. 2018**  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le  
LES VICE-PRESIDENTS,

  
Christian MAILLET

  
Jean-Marc VERCHERE

  
Jean-Paul BOISNEAU

  
Eric TOURON

  
Pierre VERNOT

  
Jean-Louis ROUX

  
Adrien DENIS

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le  
et de la publication le

A ECOUFLANT, le **06 FEV. 2018**  
LE PRESIDENT,

Jean-Luc DAVY

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (principal et annexes)

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY74 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY74-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget dématérialisé primitif 2018 - budget principal

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** BPPRINCIPAL2018 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-BPPRINCIPAL2018-BF

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget primitif annexe IRVE 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** BP2018IRVE ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-BP2018IRVE-BF

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** BP 2018 BUDGET ANNEXE GNV

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** BP2018GNV ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-BP2018GNV-BF

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE PCRS

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** BP2018PCRS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-BP2018PCRS-BF

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°75 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Création d'une régie autonome pour le budget annexe PCRS**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×



MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINTE GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINTE SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le vice-président en charge des finances expose :

Afin de réaliser le projet du Plan corps de rue simplifié et dans le cadre du partenariat qui se met progressivement en place, le syndicat par délibération du 19 décembre 2017, a créé un budget annexe à caractère administratif, qui retracera l'ensemble des recettes et des dépenses liées à cette activité. Ce budget relevant d'une mission d'intérêt général retracera les coûts de service au sein de l'instruction M14.

La création de ce budget annexe entraîne la création d'une régie disposant de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Cette régie est administrée sous l'autorité du Président du Siéml, par un conseil d'exploitation et un directeur. Le rôle du conseil d'exploitation est consultatif. Ses missions sont, entre autres, la préparation et le suivi du budget soumis au comité syndical. Le comité syndical a seul le pouvoir de délibération.

Le Président du Siéml est le représentant légal de la régie et il en est l'ordonnateur. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité syndical relatives au fonctionnement du budget annexe PCRS.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du CGCT, concernant la mise en œuvre de budgets annexes et la création de régies pour l'exploitation d'un service public ;

Vu la délibération du comité syndical du 19 décembre 2017 portant création d'un budget annexe à caractère administratif M14 ;

Considérant la mise en œuvre du Plan corps de rue simplifié (PCRS) ;

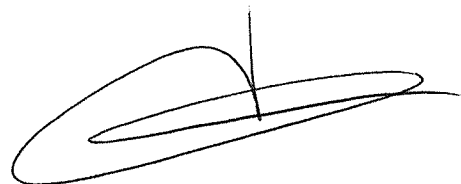
**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** la création de la régie avec autonomie financière afin de gérer le budget annexe PCRS à caractère administratif ;
- **approuve** les statuts joints à la présente délibération ;
- **décide** que le conseil d'exploitation du PCRS sera composé des élus formant le bureau exécutif du syndicat ;
- **nomme** M. Charil Emmanuel, DGS du Siéml en tant que directeur de la régie du PCRS ;
- **précise** que les fonctions de comptable de la régie sont remplies par le comptable du syndicat ;
- **précise** qu'au titre des fonds initiaux de la régie, il sera fait l'appel de fonds dans un premier temps de la redevance du syndicat pour 2018 en fonctionnement soit 49 000 € ;
- **habilite** Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29



## Annexe

### STATUTS DE LA RÉGIE AUTONOME POUR LA GESTION DU PCRS

#### **Article 1**

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) dans le cadre de l'article 5.6 « Activités propres et services accessoires » de ses statuts, peut effectuer des activités propres, dans les domaines connexes aux compétences transférées ; peut effectuer des activités au nom et pour le compte de tiers, en particulier d'un membre, ou des prestations de services au profit de tiers publics ou privés dans des domaines connexes aux compétences transférées. En particulier pour établir et mettre à jour le fond de plan conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du Code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Dans le cadre de la réalisation du projet de Plan de corps de rue simplifié et du partenariat permettant sa mise en œuvre, par délibération de son comité syndical du 19 décembre 2017, le Siéml a décidé de créer un budget annexe à caractère administratif M14 sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière sur la base des articles :

#### PARTIE LÉGISLATIVE

- L1412-2 pour les SPA
- L2221-1 à L2221-9 pour toutes les régies

#### PARTIE RÉGLEMENTAIRE

- R2221-1 à R2221-17 pour toutes les régies
  - o R2221-63 à R2221-71 pour les régies dotées de la seule autonomie financière
    - R2221-95 à R2221-98 pour les SPA

Le PCRS sera le référentiel topographique de précision à l'échelle départementale représentant les éléments de voirie et le véritable socle commun des systèmes d'information géographique (SIG) de chacun des partenaires. Il permettra aux gestionnaires de réseaux d'y superposer la représentation de leurs ouvrages.

#### **Article 2**

Le siège administratif de cette régie autonome de gestion du PCRS est situé au siège du Siéml, soit 9 route de la confluence zac de Beuzon à Ecoflant.

Sa zone de compétence correspond au territoire du syndicat.

#### **Article 3**

La régie autonome de gestion du PCRS est administrée sous l'autorité du Président du Siéml et du comité syndical par un conseil d'exploitation et son président, ainsi qu'un directeur.

Le Président du Siéml est le représentant légal de la régie et il en est l'ordonnateur. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité syndical.

Le Président nomme le directeur de ladite régie. Il met fin à ses fonctions.

#### **Article 4**

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le comité syndical sur proposition du Président du Siéml. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes. Pour la régie autonome de gestion du PCRS les membres du conseil d'exploitation seront les élus membres du bureau du syndicat.

En cas de démission ou de décès d'un membre, le comité syndical pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant, pour la durée résiduelle du mandat.

#### **Article 5**

Les fonctions de membres du conseil d'exploitation sont gratuites.

#### **Article 6**

Le conseil d'exploitation se réunit chaque fois que le président le juge utile mais au moins une fois par trimestre ou sur demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté par le président. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité.

Un quorum peut être envisagé pour que les décisions soient validées.

#### **Article 7**

Les séances du conseil d'exploitation ne sont pas publiques. Le directeur assiste aux séances avec voix consultative sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

#### **Article 8**

Le conseil d'exploitation délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie autonome de gestion du PCRS.

#### **Article 9**

Le Président du conseil d'administration est le représentant légal pour un SPA.

Il assure le fonctionnement de la régie :

- il nomme le directeur. En l'occurrence le directeur sera le directeur général des services du syndicat ;
- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'exploitation ;
- il est l'ordonnateur de la régie, prépare le budget et prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

#### **Article 10**

La régie a pour ressource notamment :

- les redevances versées par les partenaires au financement des dépenses de fonctionnement du PCRS ; à ce jour, les partenaires étant Enedis, les 8 EPCI, les communes gérant leur propre éclairage public, ainsi que le Siéml au titre de sa compétence éclairage public ; à terme, les redevances pourront être appelées auprès d'autres organismes souhaitant rentrer dans le partenariat ;
- les subventions d'équipement versées par ces mêmes partenaires au financement des dépenses d'investissement (acquisition du PCRS, marché SIG.) ;
- l'emprunt.

Au titre du démarrage de la régie il pourra être fait appel aux participations du Siéml et des partenaires au titre du fonctionnement.

**Article 11**

Les fonctions de comptable sont remplies par le comptable public du syndicat.

Il tient la comptabilité générale.

**Article 12**

Le budget est présenté en deux sections :

- dans la première sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation ;
- dans la seconde sont prévues et autorisées les opérations d'investissement.

La tarification des prestations et produits fournis par la régie est fixée par le comité syndical.

**Article 13**

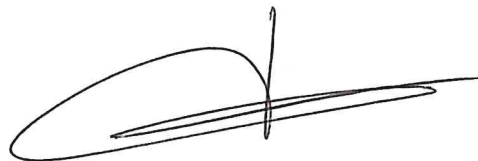
En fin d'exercice l'ordonnateur établit le compte administratif et le comptable établit le compte de gestion. Le président soumet les comptes pour avis au conseil d'exploitation puis le présente au comité syndical.

**Article 14**

La régie autonome de gestion du PCRS cesse son exploitation en exécution d'une décision du comité syndical. La délibération décidant de renoncer à l'exploitation de la régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci. Les comptes sont arrêtés à cette date. L'actif et le passif de la régie sont repris dans les comptes du syndical. En cas de dissolution, tous les comptes de la régie sont repris dans le budget principal.

Fait à : ...*Eauplanc*....., le : ...*30/01/18*...

Le Président



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

CREATION D'UNE REGIE AUTONOME POUR LE BUDGET ANNEXE PCRS (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE SUITE ERREUR MATERIELLE MANQUE SIGNATURE SUR ANNEXE)

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/03/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/03/2018

---

**Numéro de l'acte :** DEL75BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DEL75BIS-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires



**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°76 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Partage de la redevance d'occupation du domaine public relative au réseau de distribution  
 d'électricité sur la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESŒUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×



MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Un mécanisme spécifique existait précédemment à la création de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour calculer la redevance d'occupation du domaine public relative au réseau de distribution d'électricité (RODP).

Conformément aux délibérations pour l'adhésion des communes au syndicat intercommunal d'électricité du département, les communes abandonnaient au syndicat en application du contrat de concession le produit des taxes et redevances de toute nature.

De ce fait, le syndicat percevait depuis leur adhésion, les recettes de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité sur le territoire des communes déléguées de Segré-en-Anjou Bleu : Aviré, Bourg-d'Iré, La Chapelle-sur-Oudon, Châtellais, La Ferrière-de-Flée, L'Hôtellerie-de-Flée, Louvaines, Marans, Montguillon, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Saint-Martin-du-Bois et Saint-Sauveur-de-Flée.

La commune de Segré percevait directement les recettes de la RODP, conformément à l'article 5 de l'avenant n°1 au contrat de concession du 9 avril 2009, disposant que seules les dispositions de la convention de concession et du cahier des charges de concession, conclus entre le concessionnaire et le Siéml le 22 novembre 1992 sont applicables à la commune de Segré.

Conformément au Code général des collectivités, la redevance due chaque année est fixée dans la limite des plafonds suivants :

- $PR^1 = 153 \text{ €}$  pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- $PR = (0,183 P^* - 213) \text{ €}$  pour les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants et inférieure ou égale à 5 000 habitants ;
- $PR = (0,381 P - 1204) \text{ €}$  pour les communes dont la population est supérieure à 5000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- $PR = (0,534 P - 4253) \text{ €}$  pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants ;
- $PR = (0,686 P - 19 498) \text{ €}$  pour les communes dont la population est supérieure à 100 000 habitants ;

Etant précisé que les plafonds des redevances mentionnés ci-dessus évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Considérant la création de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, portant son nombre d'habitants à 18 456 habitants ;

Considérant la nouvelle règle de calcul à appliquer pour une commune comprise entre 5 000 et 20 000 habitants, à savoir :  $PR = (0,183 * 18 456 - 213) * \text{coefficient d'actualisation}^2 = 7 692 \text{ €}$  ;

Considérant que pour 2017, la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité aurait donné pour le Siéml une redevance plafond de 2 800 € et pour la commune de Segré une redevance plafond de 2 083 € ;

Considérant les 14 communes pour lesquelles le syndicat percevait précédemment la RODP sont toutes inférieures à 2 000 habitants ;

Considérant, dans le respect des dispositions qui étaient appliquées avant la création de la commune nouvelle, la proposition de continuer à appliquer le mécanisme  $PR = 153 \text{ €} * 14$  (communes déléguées historiques pour le Siéml) \* coefficient d'actualisation de l'année N, pour définir la part de la RODP à percevoir

---

<sup>1</sup> P représente la population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

<sup>2</sup> Le coefficient d'actualisation pour 2017 est 1,3075.



par le syndicat, puis de soustraire cette somme à la RODP plafond au titre de l'année N pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu ;

Considérant la volonté d'Enedis de ne traiter la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité, qu'avec un percepteur unique ;

Considérant la possibilité pour le syndicat de percevoir la totalité de la RODP pour l'ensemble du territoire de la commune nouvelle et de reverser à Segré-en-Anjou Bleu le montant défini selon les modalités décrites ci-dessus ;

Considérant que le Siéml percevra ainsi une somme conforme à ce qu'il aurait perçu dans le cadre de l'application du mécanisme « historique » et que Segré-en-Anjou Bleu bénéficiera de l'optimisation du regroupement en commune nouvelle, soit au titre de 2017, pour le Siéml une somme de 2 800 € et pour Segré-en-Anjou Bleu une somme de 4 892 € ;

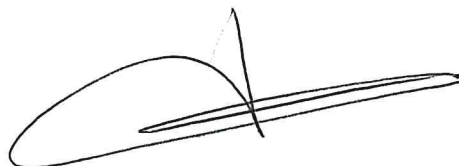
**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **valide** le mécanisme de répartition de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité entre le Siéml et la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu ;
- **décide** de proposer, à Segré-en-Anjou-Bleu, que le syndicat devienne le percepteur de la recette de cette redevance auprès du concessionnaire ;
- **décide** de définir chaque année les modalités de calcul de la redevance plafond au regard de l'évolution de la population de la commune nouvelle et de ses communes déléguées ;
- **décide** de percevoir la part de la RODP calculée conformément aux modalités qui étaient en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PARTAGE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA COMMUNE NOUVELLE DE SEGRE EN ANJOU BLEU

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY76 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY76-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°77 / 2018

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

**Plan stratégique des énergies renouvelables partie III - Orientations stratégiques**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADÉAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur rappelle que les deux premières phases du plan stratégique EnR, le diagnostic et la consultation menée auprès des collectivités dont le comité syndical a pris acte respectivement les 17 octobre et 19 décembre 2017, ont mis en exergue d'une part, la nécessité d'accélérer fortement le développement des énergies renouvelables sur le Maine-et-Loire pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2050 et d'autre part, le souhait des collectivités du département d'être parties prenantes de cette dynamique.

Il précise qu'au-delà de l'amélioration des connaissances « techniques » sur les potentiels du territoire et de ses infrastructures, il sera primordial de renforcer les capacités d'ingénierie et de financement public afin de maîtriser le développement des énergies renouvelables et de favoriser les retombées économiques locales.

Le rapporteur expose les orientations stratégiques du Siéml autour de quatre axes principaux :

- améliorer la connaissance du territoire pour les acteurs locaux ;
- faciliter les conditions d'intégration des énergies renouvelables aux réseaux d'énergies ;
- renforcer les capacités d'ingénierie au service des territoires ;
- renforcer les capacités de financement public des énergies renouvelables.

A la suite de cet exposé et au vu des éléments présentés dans les précédentes phases, le rapporteur conclut que Siéml doit être reconnu comme un acteur de premier plan pour favoriser le développement des énergies renouvelables sur le département en lien étroit avec les collectivités et ainsi, participer activement à l'atteinte des objectifs du SRCAE.

Pour affirmer cette ambition, le rapporteur met en exergue trois éléments incontournables et indissociables :

- créer de nouvelles capacités d'ingénierie au sein du Siéml pour développer les nouvelles actions identifiées dans ce plan ;
- être en capacité de mobiliser les financements sur les énergies renouvelables ;
- renforcer le rôle du Siéml au sein d'Alter énergies pour peser sur sa stratégie et dynamiser sa capacité d'intervention.

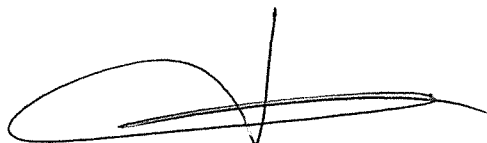
En conclusion, il est proposé de mettre en place un groupe de travail intégrant notamment les élus du Siéml participant à la commission consultative paritaire afin de suivre l'avancement de ce plan stratégique en coordination avec les collectivités du département.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **Prend acte** des orientations stratégiques du plan stratégique des énergies renouvelables.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28



**Objet : Plan stratégique des énergies renouvelables partie III - Orientations stratégiques**

Les deux premières phases du plan stratégique EnR, le diagnostic et la consultation menée auprès des collectivités, ont mis en exergue d'une part, la nécessité d'accélérer fortement le développement des énergies renouvelables sur le Maine-et-Loire pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2050 :

- multiplication par 7 de la puissance installée en photovoltaïque,
- multiplication par 5 de la puissance installée en éolien terrestre,
- multiplication par 9 de la production annuel de biogaz ;

et d'autre part, le souhait des collectivités du département d'être parties prenantes de cette dynamique.

Ainsi, au-delà de l'amélioration des connaissances « techniques » sur les potentiels du territoire et de ses infrastructures, il sera primordial de renforcer les capacités d'ingénierie et de financement public afin de maîtriser le développement des énergies renouvelables et de favoriser les retombées économiques locales.

Ce rapport présente les orientations stratégiques du Siéml qui s'articulent autour de quatre axes principaux :

- améliorer la connaissance du territoire pour les acteurs locaux ;
- faciliter les conditions d'intégration des énergies renouvelables aux réseaux d'énergies ;
- renforcer les capacités d'ingénierie au service des territoires ;
- renforcer les capacités de financement public des énergies renouvelables.

*Les propositions d'orientations stratégiques ont fait l'objet d'une présentation à la commission consultative paritaire du 16 janvier dernier. Les contributions des territoires ont été intégrées dans ce rapport.*

**1- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE POUR LES ACTEURS LOCAUX**

L'état des lieux des filières EnR réalisé dans le cadre du plan stratégique et les missions effectuées en lien avec les territoires mettent en évidence certains manques de connaissance et d'information sur le département. Cet axe a donc pour objectif de préciser comment le Siéml peut participer à améliorer la connaissance des acteurs du territoire afin de favoriser leur passage à l'acte.

**A- AFFINER L'ANALYSE DU POTENTIEL DE PRODUCTION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES**

**Action 1 - Evaluer le potentiel géothermique – expérimentation**

L'énergie géothermique fait partie des filières de production de chaleur renouvelable qui permettront d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie renouvelable. Cependant, le potentiel du département est encore peu connu, c'est pourquoi, il est intéressant de mener une expérimentation d'évaluation du potentiel géothermique sur un territoire pilote. Le territoire de la communauté de communes de Loire Layon Aubance permet d'analyser et de caractériser trois types de ressources :

- les sites miniers ;
- la géothermie sur aquifère superficiel ;

- les sondes thermiques verticales.

L'objectif de cette étude menée en partenariat avec le BRGM et la communauté de communes Loire Layon Aubance, est d'identifier, quantifier et localiser les ressources géothermiques exploitables ainsi que les besoins en énergie thermique du territoire (chauffage et rafraîchissement) pour favoriser l'émergence de projets opérationnels.

Une réunion publique est prévue pour partager les résultats auprès des acteurs concernés (collectivités, professionnels du bâtiment, ...).

**Horizon temporel : 2018-2019**

**Coût de l'étude : 54 867 €HT dont environ 9000 € net à la charge du Siéml - sous réserve des financements des partenaires**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE - Planification énergétique (en lien avec le CEP du territoire et l'animateur du contrat EnR thermiques)**

### **Action 2 - Identifier les zones potentielles de développement éolien**

L'éolien terrestre est une filière mature dont le coût de production est parmi les plus faibles et devra donc jouer un rôle majeur dans la transition énergétique comme l'indiquent différentes études prospectives.

Afin de développer une vision stratégique du développement éolien à l'échelle du département, le Siéml doit identifier plus précisément les zones hors contraintes réglementaires. Cette analyse sera réalisée à la lumière des dernières évolutions réglementaires dont toutes les études existantes sur les territoires ne tiennent pas compte. Cette première vision devra ensuite être confrontée aux autres enjeux impactant le développement éolien (paysage) et à celles que peuvent avoir les territoires.

**Horizon temporel : 2018-2019**

**Coût : à déterminer en fonction des partenaires associés.**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – à déterminer**

### **Action 3 - Etudier le potentiel des nouveaux procédés de production de biogaz**

L'état des lieux avait mis en évidence qu'à terme, la méthanisation ne pourrait être le seul moyen de production de biogaz pour atteindre les objectifs du SRCAE. D'après les études prospectives menées au niveau national, d'autres procédés existent, notamment la gazéification de la biomasse et la méthanation.

Cette action pourra être menée soit dans le cadre du projet West Grid Synergies (cf. action 15), soit dans le cadre de la démarche pilotée par le conseil départemental et la chambre d'agriculture à laquelle le Siéml participe (cf. action 6).

**Horizon temporel : 2019-2020**

**Coût : à déterminer en fonction des partenaires associés**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – développement gaz**

## B- METTRE EN PLACE DES OUTILS POUR REPÉRER, SUIVRE ET STIMULER LES PROJETS

### **Action 4 - Mettre en place une plateforme en ligne accessible à l'ensemble des acteurs du territoire pour massifier l'installation de panneaux solaires en toiture**

Pour le solaire photovoltaïque, le gisement n'est pas un facteur limitant de développement puisque la surface de toiture est conséquente. Cependant, les ménages, les entreprises et les collectivités sont freinés par le manque d'information, la complexité de la procédure et le risque d'arnaques.

Par conséquent, afin de redynamiser la filière solaire sur le département, il semble opportun de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire, un outil ergonomique leur permettant d'obtenir des informations techniques et économiques sur leur projet mais également de bénéficier d'un suivi et d'une mise en relation avec des artisans qualifiés.

Afin de maximiser l'impact de cet outil, il sera indispensable que les communes et leur regroupement s'en saisissent pour mettre en place un dispositif d'animation et de communication à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs, ...).

Ainsi, dans un premier temps, le Siéml propose d'acquérir cet outil pour bénéficier d'une mutualisation des coûts et de le mettre à disposition des EPCI moyennant une participation financière (cf. tableau ci-dessous). Dans un second temps, le Siéml pourra co-construire avec les partenaires un dispositif de d'animation et de communication adapté.

Certaines structures ont déjà fait part de leur fort intérêt pour la mise en place de cette plateforme.

#### **Horizon temporel : 2018-2019**

#### **Coût estimatif : 49 000€ dont 25 % à la charge du Siéml.**

*Le tableau ci-dessous indique une proposition pour la participation financière des EPCI calculée au prorata de la population ainsi que le gain obtenu par la mutualisation départementale et la participation du Siéml.*

#### **Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – à déterminer**

	<b>Participation EPCI</b>	<b>Achat direct EPCI</b>	<b>Réduction</b>
AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	4 713 €	8 778 €	-46%
ANGERS LOIRE METROPOLE	13 361 €	18 391 €	-27%
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	1 636 €	4 180 €	-61%
ANJOU LOIR ET SARTHE	1 259 €	4 180 €	-70%
BAUGEOIS VALLEE	1 613 €	4 180 €	-61%
LOIRE LAYON AUBANCE	2 558 €	5 016 €	-49%
MAUGES COMMUNAUTE	5 507 €	9 614 €	-43%
SAUMUR VAL-DE-LOIRE	4 584 €	8 360 €	-45%
VALLEES DU HAUT ANJOU	1 634 €	4 180 €	-61%
<b>TOTAL</b>	<b>36 866 €</b>	<b>66 877 €</b>	<b>-45%</b>

## **Action 5 - Mettre en place une plateforme départementale de suivi des installations et des projets**

Du fait de la multiplicité des sources de données et des acteurs, il est pertinent de mettre en place une plateforme départementale permettant de caractériser les installations en fonctionnement et l'état d'avancement des projets en cours sur les territoires. Cet outil devra intégrer les différentes filières d'énergies renouvelables et être accessible à tous les acteurs concernés pour favoriser un pilotage cohérent et optimal des projets.

**Horizon temporel : 2019**

**Coût estimatif : 15 000€** - à préciser en fonction des besoins, des outils existants et des partenaires associés.

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – à déterminer**

## **C- AMÉLIORER LA LISIBILITE DES DIFFERENTS ACTEURS**

### **Action 6 - Participer activement à l'élaboration de la stratégie de développement de la méthanisation pilotée par le conseil départemental**

Le schéma départemental de méthanisation réalisé en 2016 par la chambre d'agriculture à la demande du conseil départemental, a montré que le Maine-et-Loire disposait d'un gisement intéressant pour permettre le développement d'unités de méthanisation sur les territoires. Désormais, il s'agit de mettre en place une stratégie de développement partagée entre les acteurs pour structurer les moyens existants et dynamiser la filière afin d'atteindre l'objectif fixé de 49 installations d'ici 2030 (mobilisation de 30% du gisement).

Le Siéml participe au comité technique et au comité de pilotage animés par le conseil départemental et la chambre d'agriculture.

Une charte d'engagement entre les partenaires (conseil départemental, chambre d'agriculture, Siéml, Ademe, GRDF, GRT gaz) devrait être signée au cours du premier semestre 2018.

**Horizon temporel : 2018**

**Coût : à déterminer en fonction des modalités de la charte**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE - direction,**

### **Action 7 - Mettre en place une gouvernance spécifique pour le développement des EnR thermiques**

Fin 2017, le Siéml a signé avec l'Ademe un contrat territorial de développement des EnR thermiques afin de mobiliser les financements de l'Ademe pour les installations de chaleur renouvelable.

L'objectif est de produire 400 tep de chaleur renouvelable à l'horizon 2020 et peut se décliner de la manière suivante :

- bois énergie : 90% de l'objectif – 18 installations ;
- géothermie : 9% de l'objectif – 12 installations ;
- solaire thermique : 1% de l'objectif – 6 installations.

Si l'objectif est réalisé, ce contrat permettra de mobiliser 1 million d'euros de l'Ademe sur la part investissement qui est estimée au total à 4,5 millions d'euros.

Dans le cadre de ce contrat, le Siéml sera en charge de l'animation territoriale et notamment de la coordination des différents acteurs existants pour favoriser l'émergence et accompagner les projets sur les territoires. Le Siéml devra élargir sa cible d'intervention et mobiliser les acteurs privés pour atteindre les objectifs fixés.

Un comité de pilotage sera mis en place afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat et de préciser le rôle des différents acteurs dans l'accompagnement opérationnel des porteurs de projets.

Maîtres d'Ouvrage	Zone d'intervention		Structure en charge de l'animation opérationnelle		
			Solaire thermique	Bois énergie	Géothermie
Collectivités	Territoire de Mauges Communauté	CEP	CPIE / Atlansun	CPIE/Mission Bocage	CPIE
	Maine-et-Loire (hors territoire de Mauges communauté)	CEP	Siéml/Atlansun	Siéml - CIVAM	Siéml
		Non CEP	Siéml/Atlansun	CIVAM - SIÉML	Siéml
Industriels et autres (agriculteurs, professionnels.)	Territoire de Mauges Communauté		Atlansun	Mission Bocage	-
	Maine-et-Loire (hors territoire de Mauges communauté)		Atlansun	CIVAM	-

**Horizon temporel : 2018 - 2020**

**Coût : /**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – animateur EnR thermiques**

## D- PROMOUVOIR LES PROJETS CITOYENS

L'implication des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables permet de favoriser l'acceptabilité locale mais également de renforcer l'appropriation des enjeux relatifs à l'énergie et favoriser ainsi les changements de comportement.

Dans le Maine-et-Loire, des initiatives ont déjà vu le jour (parc éolien citoyen de la Jacterie) ou sont en cours comme la démarche menée par COWATT (cf. action 9). De plus, la consultation réalisée par le Siéml auprès des collectivités du territoire en fin d'année 2017 montre que 70 % d'entre elles estiment qu'il est intéressant que les citoyens soient impliqués dans les projets et 39 % pensent même que cela est indispensable.

Le Siéml doit prendre en compte ces enjeux et la volonté des collectivités pour favoriser l'émergence de tels projets.

### **Action 8 - Adhérer au réseau Énergie citoyenne en Pays de la Loire**

Le réseau Énergies citoyennes en Pays de la Loire a pour objectifs :

- de promouvoir le modèle d'énergie citoyenne en Pays de la Loire ;
- d'appuyer le portage de projets citoyens ;
- de créer un pôle de mutualisation des ressources et des compétences.

En adhérent à ce réseau, le Siéml pourra bénéficier du retour d'expérience des projets engagés et de formations gratuites permettant notamment la montée en compétence des conseillers énergie. Le Siéml pourra également être une ressource pour faciliter les projets citoyens sur les territoires.

**Horizon temporel : 2018**

**Coût : gratuit en 2018, environ 1000 € ensuite.**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – à déterminer**

### **Action 9 - Devenir actionnaire et intégrer le comité de pilotage de COWATT**

COWATT est une SAS (société par actions simplifiée) coopérative créée en 2016, à l'initiative de citoyens et de deux associations, Alisée et Elise, afin de massifier la mobilisation citoyenne en faveur de la transition énergétique via notamment le développement de petites et moyennes installations photovoltaïques en toiture. Cette SAS régionale doit permettre aux communautés locales de citoyens de :

- lever les contraintes de montée en compétence (technique, économique, juridique) ;
- mutualiser les risques d'investissement et les coûts de fonctionnement ;
- animer un réseau de porteur de projet.

En premier lieu, le Siéml pourra promouvoir et soutenir techniquement la démarche grâce notamment aux conseillers en énergie partagés qui pourront présenter ce dispositif parmi les solutions possibles pour le montage de projets d'énergie renouvelable. D'autre part, les citoyens bénéficieront des données techniques et économiques de l'outil spécifique mis en place par le Siéml (cf. action 4).

Pour aller plus loin, le Siéml pourrait devenir la première collectivité actionnaire et intégrer le comité de pilotage de la société pour suivre son évolution et influencer sur les choix stratégiques. A ce stade, les échanges sont encore en cours avec COWATT pour acter ce choix.

**Horizon temporel : 2018**

**Coût : 100€ par action.**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – à déterminer**

## **2- FACILITER LES CONDITIONS D'INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AUX RÉSEAUX D'ÉNERGIES**

Avec la transition énergétique, le cœur du métier du Siéml (maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'énergies et contrôle de concession) est en pleine mutation. L'optimisation du coût de raccordement des installations de production d'énergies renouvelables est un des enjeux puisqu'il peut impacter la rentabilité économique et favoriser le passage à l'acte des porteurs de projets.

Ce deuxième axe poursuit donc l'objectif d'intégrer les nouveaux enjeux liés aux réseaux dans l'exercice des compétences de base du Siéml.

### **Action 10 : Etudier le potentiel d'injection sur le réseau d'électricité (HTA et BT)**

L'objectif de cette étude est de cerner les enjeux de raccordement du gisement en solaire photovoltaïque. Le Siéml souhaite initier une planification concertée entre les différents acteurs (Siéml, collectivités, Enedis, producteurs) permettant d'anticiper le déploiement massif du photovoltaïque.

Le Siéml travaillera en partenariat avec l'association HESPUL, qui dispose de l'expertise technique et des outils spécifiques sur le domaine. Même si Enedis n'a pas souhaité s'associer à cette démarche pour le moment, le Siéml envisage de partager les résultats de cette étude avec le gestionnaire de réseaux.

**Horizon temporel : 2018-2019**

**Coût : à préciser en fonction des modalités du partenariat**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE- planification énergétique**



### **Action 11 : Renforcer le rôle du Siéml dans l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR)**

Institué par la loi « grenelle 2 », les S3RENR s'appuient sur les objectifs fixés par les SRCAE. Ils sont élaborés par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité. Ils détaillent la capacité réservée pour la production d'énergie renouvelable par poste ainsi que les travaux et le montant de l'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs (article L. 321-7 du Code de l'énergie et décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié). Cela permet notamment de mutualiser le financement des ouvrages à créer et de déterminer la quote-part à charge des producteurs lors du raccordement des installations de production d'énergies renouvelables supérieures à 100 kW.

En région Pays de la Loire, le S3RENR a été approuvé en novembre 2015. Il peut être révisé sur demande du préfet de région ou en cas de révision du SRCAE.

L'accompagnement des PCAET par le Siéml permettra de préciser les projets de production d'énergies renouvelables des territoires et d'identifier les éventuels manques de capacité des postes sources.

Le S3RENR sera certainement revu après l'adoption du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoire (SRADDET) dans lequel sera intégré le SRCAE.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et selon l'article 2 du décret n°2012-533, le Siéml devra être consulté et pourra relayer les besoins identifiés avec les collectivités lors de la consultation.

**Horizon temporel : 2019-2020**

**Coût : /**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – planification énergétique (en lien avec direction Infrastructures)**

### **Action 12 : Mettre en place une démarche interne au Siéml sur la prise en compte des enjeux liées à la transition énergétique dans les travaux réalisés sur les réseaux d'électricité**

Le Siéml est maître d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'effacement sur une partie du réseau de la distribution d'électricité de Maine-et-Loire. Sur les trois prochaines années, le coût d'investissement dans ces travaux est estimé à 35 millions d'euros par an. Il est donc indispensable que le Siéml intègre au mieux les nouveaux enjeux liés à la transition énergétique dans les travaux réalisés de manière à optimiser les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux. Cette thématique sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur et des programmes pluriannuels d'investissement prévus dans le futur contrat de concession qui devrait être débattu d'ici la fin du mandat (cf. projet de délibération ad hoc).

A ce titre, le Siéml devra se saisir de la question du raccordement des projets d'énergies renouvelables. En effet, le futur contrat de concession pourra intégrer dans la maîtrise d'ouvrage du syndicat, le raccordement des installations de production de moins de 6 kW sur les bâtiments neufs et jusqu'à 36 kW pour les bâtiments publics neufs.

Le Siéml pourra mettre en place un groupe de travail interne dédié à cette thématique ainsi qu'une formation à destination des agents (avec l'association HESPUL par exemple).

**Horizon temporel : 2019**

**Coût de la formation : à déterminer en fonction de l'intervenant et du nombre de participants**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : Direction Infrastructures - DDSE-planification énergétique.**

### **Action 13 : Renforcer le contrôle de concession sur les devis de raccordement de production d'énergie renouvelables**

Les retours de plusieurs porteurs de projets indiquent un manque de clarté et de compréhension dans la lecture des devis de raccordement d'installation de production d'énergies renouvelables proposés par le gestionnaire de réseaux.

Le Siéml avait réalisé quelques contrôles a posteriori sur le sujet lors d'un contrôle récent ; mais il n'a pas de visibilité sur les projets qui n'aboutissent pas. Aujourd'hui, le Siéml reçoit ponctuellement des réclamations sur des projets de raccordements.

Ainsi, le Siéml doit pouvoir analyser les différentes solutions de raccordement et évaluer la pertinence de la solution technico-économique proposée par Enedis. Le Siéml, en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, doit être identifié auprès des porteurs de projet et garantir la qualité du service rendu (clarté des devis, solution technique préconisée, justesse du prix, bonne application de la réfaction tarifaire) par le gestionnaire de réseau.

**Horizon temporel : 2019**

**Coût : /**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : Direction générale - Contrôle concession à déterminer**

### **Action 14 : Etudier le potentiel d'injection de biogaz sur le réseau de gaz**

L'objectif fixé par le comité de pilotage méthanisation animée par le conseil départemental et la chambre d'agriculture est d'atteindre 49 unités en fonctionnement en 2030. Le schéma départemental de la méthanisation localisait les zones de projets potentiels sur les territoires ainsi que les possibilités d'injection sur le réseau. Fort de sa compétence sur les réseaux de gaz, le Siéml souhaite approfondir la question en précisant le potentiel d'injection à la lumière des évolutions réglementaires récentes et de possibles travaux de développement locaux.

Un partenariat avec GRDF sera mis en place pour mener cette étude.

**Horizon temporel : 2018-2019**

**Coût : /**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE-planification énergétique (en lien avec développement gaz)**

### **Action 15 : Expérimenter les réseaux de gaz intelligents – West Grid Synergy**

Dans certains territoires, l'accélération des projets de biométhane issu d'unités de méthanisation dépasse les capacités d'intégration actuelles des réseaux de transport et de distribution de gaz. Le Siéml a fortement accompagné le territoire des Mauges dans la réalisation d'un nouveau réseau de distribution de gaz exploité par Sorégies, permettant l'injection de trois futures unités importantes de méthanisation. Cette dorsale biogazière pourrait permettre à terme d'atteindre 50 % de biogaz injecté sur ce territoire alors que la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte prévoit 10 % de gaz vert dans les réseaux à horizon 2030.

En 2017, un collectif d'acteurs des régions des Pays de la Loire et de Bretagne (GRTgaz, GrDF, Sorégies, Morbihan Énergies, le Siéml, le SyDEV et les deux conseils régionaux) s'est mobilisé pour imaginer des solutions innovantes permettant :

- l'injection importante de biométhane ;
- le développement de nouveaux usages performants comme la mobilité GNV, bioGNV ;
- via l'instrumentation numérique du réseau, la possibilité pour les utilisateurs d'adapter la production ou la consommation de manière optimale pour eux-mêmes ou pour le système.

L'ambition est de réaliser un démonstrateur d'envergure pour préfigurer ce que pourraient être les réseaux gaz naturel de demain dans les territoires. Cela nécessitera d'analyser les attentes des acteurs et transformer leurs perceptions en vue de dynamiser la transition énergétique sur les territoires.

Le projet s'étend sur trois territoires, Les Mauges (Maine-et-Loire), Pouzauges (Vendée) et Pontivy (Morbihan), interconnectés par le même réseau de transport de gaz et répartis sur trois départements.

Le projet WGS lancé en avril 2017, s'étalera sur les cinq prochaines années pour la mise en œuvre des actions. D'autres territoires angevins pourraient être intégrés à cette démarche dans un second temps.

**Horizon temporel : 2017-2022**

**Coût : 120 000€ de travaux prévus en 2018 sur la dorsale biogazière des Mauges.**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE - développement gaz**

### **3- RENFORCER LES CAPACITÉS D'INGÉNIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES**

Pour stimuler et accompagner les collectivités dans le développement optimal des énergies renouvelables sur leur territoire, renforcer les capacités d'ingénierie sur le département est devenu indispensable. Les dispositifs d'accompagnement doivent permettre de faire émerger les projets et les orienter systématiquement dans la direction la plus profitable pour le territoire et les collectivités. La dimension proactive de l'accompagnement doit être prise en compte pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, le pilotage des projets énergétiques d'intérêt territorial relève d'une triple complexité : technique, juridique et financière. Les territoires engagés devront nécessairement se doter de solides compétences humaines pour peser dans les négociations et mener la concertation afin de pouvoir bénéficier pleinement des retombées économiques des projets.

#### **Action 16 : Mobiliser et optimiser l'utilisation des capacités d'ingénierie existante au sein du Siéml**

Les agents de la direction du développement des services énergétiques du Siéml travaillent déjà sur les énergies renouvelables. Ils ont encore intégré de nouveaux projets en 2017 qui mobiliseront les capacités d'ingénierie existantes sur les prochaines années :

- West Grid Synergy: 0,3 ETP/an ;
- EnR et planification des réseaux : 0,3 ETP/an ;
- conseil de premier niveau aux collectivités : 0,3 ETP/an ;
- pilotage et activités transverses : 0,4 ETP/an.

Les capacités d'ingénierie existantes ont été optimisées au sein de la direction et ne sont plus suffisantes pour porter de nouvelles actions.

**Horizon temporel : 2018**

**Coût : /**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE**

#### **Action 17 : Mettre en place un animateur départemental pour le développement des EnR thermiques au sein du Siéml**

L'animateur départemental pour le développement des EnR thermiques devra :

- assurer l'animation du contrat de développement territorial avec l'ensemble des partenaires (cf. action 7) ;
- étudier la faisabilité et la mise en œuvre de la compétence bois-énergie du Siéml.

Horizon temporel : 2018-2020

Coût : 3000€ pour l'étude de faisabilité de la mise en œuvre de la compétence bois-énergie

Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – animateur ENR thermiques dédié

### **Action 18 : Créer un poste de chef de projet EnR pour créer de nouvelles activités EnR**

Le Siéml se donnera les moyens de peser dans le développement des énergies renouvelables sur le département mais ne pourra prétendre au développement d'une activité supplémentaire au détriment des activités existantes ou de celles en cours de structuration (WGS, planification des réseaux, EnR thermiques). C'est pourquoi, il est indispensable que le Siéml se dote de nouvelles compétences en créant un poste de chef de projet EnR qui aura principalement les missions suivantes :

- **Affiner la stratégie du plan :**
  - o définir la stratégie opérationnelle du Siéml sur les différentes filières (offres PV, codéveloppement éolien,);
  - o mettre en place les partenariats nécessaires au développement de projets locaux ;
  - o être le référent- expert Siéml au sein d'Alter énergies, du Fonds régional d'investissement et des instances spécialisées EnR (ECPDL, FNCCR, conseil régional, Pôle énergie,...) ;
  - o mobiliser les financements (fonctionnement et investissement).
  - o piloter les études AMO de renforcement /création de la SEM ;
- **Mettre en œuvre les actions principales du plan stratégique :**
  - o étudier les opportunités de projets opérationnels par filière et en accompagner l'émergence ;
  - o étudier la faisabilité technico-économique des petits projets PV ;
  - o piloter le développement des projets d'envergure (exemple : Tiercé et Bourgneuf) ;
  - o négocier avec les entreprises et les développeurs de projets (éoliens) ;
  - o conseiller les collectivités sur le montage technique et financier de leurs projets, sur la concertation à mener, sur les EnR citoyennes ;
  - o proposer une co-animation de la plateforme ISWT au service des EPCI ;
  - o mettre en place une plateforme départementale de suivi de projets EnR.

Horizon temporel : 2019

Coût : /

Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE

## **4- RENFORCER LES CAPACITÉS DE FINANCEMENT PUBLIC DES ENR**

La mobilisation des capacités de financement public dans les projets d'énergies renouvelables permettrait aux collectivités d'être parties prenantes et d'influencer largement le développement pour que les projets profitent pleinement au territoire. Il est en effet fondamental que le développement des énergies renouvelables puisse être au service d'un réel développement économique et social du territoire. En investissant dans les énergies renouvelables, les collectivités favorisent donc la création d'emplois et bénéficient de nouvelles recettes liées notamment à la production d'énergies qui pourraient ensuite être réinvesties dans l'efficacité énergétique ou dans de nouveaux projets de production EnR dans la perspective de créer une boucle vertueuse pour le territoire.

### **Action 19 : Abonder le fond d'investissement régional et en assurer son suivi**

Dans le cadre de sa feuille de route 2017-2021, le conseil régional étudie la création d'un fonds d'investissement pour les projets de production d'énergies renouvelables. D'après les premiers éléments communiqués, le capital du fonds serait de 10 millions d'euros associant des partenaires publics et privés. L'objectif serait de soutenir la réalisation de 25 projets d'ici 2021 (éolien, photovoltaïque et méthanisation).

Le Siéml participera au financement de ce fonds et déterminera le montant de l'enveloppe allouée en fonction de la participation des différents partenaires et de ses capacités humaines à mobiliser le fonds d'investissement pour des projets en Maine-et-Loire.

**Horizon temporel : 2018**

**Coût : 500 000€ maximum**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : Direction générale, DDSE à déterminer**

### **Action 20 : Affirmer et renforcer le rôle du Siéml au sein d'Alter énergies**

Alter énergies, créée en 2010, dispose actuellement d'un capital social de 3,45 millions d'euros détenu par le conseil départemental (62 %), le Siéml (5 %) et les banques (Caisse des dépôts et consignations 14%, Crédit agricole 5%, Caisse d'épargne 5 %, Crédit mutuel 5%, Banque populaire 5 %).

Le conseil d'administration est composé de 14 administrateurs dont 8 pour le conseil départemental, 1 pour le Siéml et 1 pour chaque banque. La présidence est assurée par Marie-Jo Hamard, également vice-présidente en charge de la commission environnement et cadre de vie au conseil départemental.

Alter énergies exploite actuellement plusieurs installations photovoltaïques en toiture (1,35 MW - 1,3 GWh soit 0,3 % de la production d'électricité renouvelable du département) et est actionnaire à 46 % de la société qui exploitera la future centrale au sol situé dans la commune Les Ponts-de-Cé (9,7 MW).

Depuis 2017, de nouveaux projets sont désormais à l'étude. Néanmoins, il semble que les capacités d'ingénierie actuelles ne lui permettent pas d'assurer une mobilisation proactive des territoires. Les résultats de l'enquête menée auprès des collectivités le confirment : Alter énergies souffre actuellement d'un déficit de notoriété puisque 21 % des collectivités ne connaissent pas son rôle et elle n'est pas reconnue non plus pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables.

Le Siéml échange actuellement avec le conseil départemental et Alter énergies pour renforcer son rôle au sein de cette dernière et dynamiser sa capacité d'intervention sur les territoires.

En tout état de cause, le Siéml devra disposer d'un véritable outil de financement et de gestion pour les deux projets de centrale au sol à Tiercé et Bourgneuf dont la construction pourrait débuter à horizon 2020.

**Horizon temporel : 2018-2020**

**Coût : 1,1 M€ - à préciser en fonction du résultat des négociations en cours**

**Service(s) du Siéml concerné(s) : Direction Générale, DDSE à déterminer**

### **Action 21 : Mobiliser le financement Ademe sur le développement des EnR thermiques**

Comme évoqué précédemment (cf. action 7), le Siéml a signé un contrat de développement des EnR thermiques avec l'Ademe. Ce contrat permettra de mobiliser les financements pour les projets qui n'étaient pas éligibles aux aides de l'Ademe. Si les objectifs sont atteints, le montant des aides pour les porteurs de projet (collectivités, entreprises, agriculteurs) pourrait atteindre 1 million d'euros pour 4,5 millions d'euros d'investissement estimés soit un taux de subvention supérieur à 20 %.



Horizon temporel : 2018-2020

Coût : /

Service(s) du Siéml concerné(s) : DDSE – animateur ENR thermiques

### **Action 22 : Etudier la révision du FIPEE 21 pour optimiser le financement des EnR thermiques**

Le FIPEE 21 permet déjà de financer les installations de production de chaleur pour les bâtiments des collectivités. Cependant, les collectivités peuvent avoir des difficultés à mettre en place une installation d'énergies renouvelables lorsque des travaux importants ont déjà été réalisés sur la réduction des consommations (isolation, remplacement menuiseries, ventilation). En 2017, 17 projets sur les 28 opérations financées n'intégraient pas de production de chaleur renouvelable.

Le Siéml révisera donc ce dispositif pour favoriser le passage à l'acte des collectivités et l'exemplarité des projets.

Horizon temporel : 2020

Coût : /

Moyens : DDSE - CEP

## **5- CONCLUSION**

Au vu des éléments présentés dans les précédentes phases, le Siéml doit être reconnu comme un acteur de premier plan pour favoriser le développement des énergies renouvelables sur le département en lien étroit avec les collectivités et ainsi, participer activement à l'atteinte des objectifs du SRCAE.

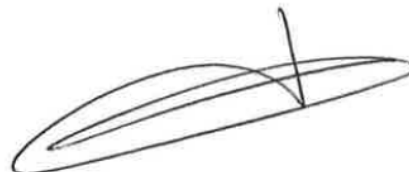
Pour affirmer cette ambition, trois éléments semblent incontournables et indissociables :

- créer de nouvelles capacités d'ingénierie au sein du Siéml pour développer les nouvelles actions identifiées dans ce plan ;
- être en capacité de mobiliser les financements sur les énergies renouvelables ;
- renforcer le rôle du Siéml au sein d'Alter énergies pour peser sur sa stratégie et dynamiser sa capacité d'intervention.

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail intégrant notamment les élus du Siéml participant à la commission consultative paritaire afin de suivre l'avancement de ce plan stratégique en coordination avec les collectivités du département.

**Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce dossier.**

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

PLAN STRATEGIQUE DES ENERGIES RENOUVELABLES PARTIE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY77 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY77-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°78 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Subventions relatives au FIPEE 2021**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siémi.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Vu la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

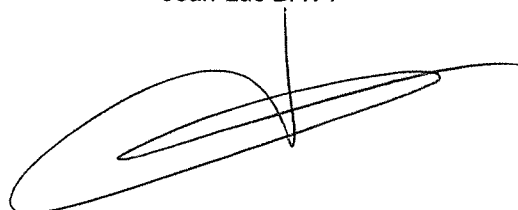
Vu les demandes de deux collectivités qui ont déposé un dossier au titre du FIPEE 21 pour des rénovations thermiques destinées à leurs bâtiments communaux ;

Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesse s'élève à 137 040 € calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **donne** un avis favorable pour attribuer aux communes concernées, mentionnées à l'annexe 1, une subvention totale de 137 040 € destinée à la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergies ;
- **autorise** le Président à signer les conventions « Maîtrise de l'énergie » correspondantes (cf. annexe 2) avec les collectivités concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

**ANNEXE : DETAIL DES SUBVENTIONS**

N° dossier	N° COSY	Situation du projet (commune déléguée)	Demandeur	Type	Système de chauffage	Site	Critère d'éligibilité : Seuil à atteindre	Critère d'éligibilité : Valeur Calculée	Calcul de la subvention	Bilan carbone rénovation	Bilan carbone système de Chauffage	Montant des subventions calculées (€)	économies financières (€ TTC)	Montant opération travaux économie d'énergie (€ HT)	Surface chauffée	Solution Technique	Energie chauffage avant	Energie chauffage après
1	1	CHALONNES-SUR-LOIRE	CHALONNES-SUR-LOIRE	Rénovation thermique	Pompe à chaleur géothermique	Groupe scolaire	Respect du programme travaux Respect de l'étude de faisabilité géo (COP≥4,6)	-72%	4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie) + 1000€/tCO2 évitée par an (chauffage ENR)	41,10	35,70	135 700	20 900	1 063 752 €	1 509	- Isolation des planchers bas donnant sur l'extérieur ; - Isolation des combles Rth 8.00 ép 350 à 400 mm ; - Menuiseries extérieures Uw 1.60 Ud 1.80 - Ventilation double flux. - Système ITE avec PSE 140 mm Rth 3.75 ; - Mise en place d'une PAC Eau/Eau - Recommandations électriques.	Fioul	Électricité (PAC)
2	1	SOMLOIRE	SOMLOIRE	ENR seule	Pompe à chaleur Air/air	Micro-crèche	COP>3,5		1000€/tCO2 évitée par an (chauffage ENR)	-	1,34	1 340	1 120	3 474 €	129	Mise en place d'une pompe à chaleur pour remplacer des convecteurs électrique	électricité	électricité (PAC)



## Convention « Maîtrise de l'énergie »

### Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIEML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

### Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean-Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2016,

et

D'autre part, la commune de  
représentée par son Maire,

### Article 1 - Objet

Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », à la délibération du Bureau du Syndicat du 10 novembre 2015 révisant le règlement financier du FIPEE 21 et la délibération du Comité Syndical du 2016 acceptant le versement des subventions FIPEE aux collectivités demandereses,

Vu la demande de la commune de  
DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

### Article 2 – Durée

La subvention sera annulée si, dans **un délai de trois ans** à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

### Article 3 – Efficience

La commune fournira au SIEML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

### Article 4 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la Commune,  
Le Maire

Pour le SIEML,  
Le Président,

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** SUBVENTIONS RELATIVES AU FIPEE 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY78 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY78-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°79 / 2018

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

**Opportunité d'un renouvellement anticipé du contrat de concession de distribution publique  
d'électricité selon l'accord-cadre signé entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), France urbaine, Enedis et EDF ont souhaité rénover le modèle de contrat de concession pour la distribution publique d'électricité en y intégrant les contextes légal, réglementaire et régulateur en vigueur et en tenant compte de la montée en puissance des enjeux de la transition énergétique. La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, ainsi que le développement d'usages nouveaux de l'électricité se réaliseront, en grande partie, en s'appuyant sur les réseaux publics de distribution. La transition énergétique confère ainsi à ces réseaux un rôle d'avenir.

L'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités territoriales ou leurs établissements de coopération négocient et concluent, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique, les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession. En tant que fédération représentative des autorités concédantes et régies, la FNCCR a été à l'initiative des modèles de contrat de concession et de leur évolution.

Le modèle de cahier des charges de concession négocié en 1992 au niveau national par la FNCCR et EDF a été dans les années 1990 décliné localement dans le cadre d'un renouvellement quasi-général des concessions.

Compte tenu de l'équilibre nécessaire entre les diverses dispositions du cahier des charges, et notamment celles créant des droits et obligations à la charge du concessionnaire, la durée minimale des concessions était comprise entre 20 et 30 ans. Le contrat de concession en vigueur sur le Maine-et-Loire a été signé le 28 novembre 1992 pour une durée initiale de 22 ans. Le 9 avril 2009 un avenant au contrat de concession signé entre le Siéml et ERDF a modifié la durée initiale du contrat pour la porter à 30 ans, jusqu'au 28 novembre 2022.

Sous l'impulsion de la FNCCR, un accord cadre en juin 2007 a entériné la mise à jour juridique du modèle de 1992 : intégration de l'ouverture du marché de l'énergie puis prise en compte de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'ERDF filiale d'EDF, devenue Enedis depuis 2016, qui a en charge la gestion des réseaux.

Considérant les nombreux contrats arrivés ou arrivant à expiration partout en France ;

Considérant les discussions engagées dès 2015 entre la FNCCR, Enedis et EDF pour élaborer le nouveau modèle de cahier des charges avec comme principal enjeu la prise en compte des nombreuses évolutions législatives et réglementaires liées à la transition énergétique, mais aussi à la réforme territoriale ;

Considérant les débats et échanges pour aboutir à l'accord cadre quadripartite portant sur certains points particulièrement structurants et stratégiques :

- la suppression de l'obligation contractuelle d'Enedis de procéder à des dotations aux provisions pour renouvellement, étant rappelé que la provision pour renouvellement est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacité identiques, qu'elle est constituée sur la durée de vie des biens de la concession, par les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession, qu'elle vient compléter l'amortissement industriel et que le stock de provisions pour renouvellement constitué depuis l'entrée en vigueur du contrat de concession actuel est de 78 293 k€ au 31 décembre 2016,
- l'évolution des redevances de concession,
- la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- la nouvelle régulation locale afférente à la programmation des travaux et au respect des engagements du concessionnaire (séquestre et pénalité) ;

Considérant que la structuration globale du nouveau contrat a vu apparaître un nouveau chapitre (chapitre 3) consacré aux engagements environnementaux et sociétaux du concessionnaire ;

Considérant l'accord-cadre entre les parties définissant un nouveau modèle de contrat de concession ;



Considérant que la FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF encouragent une renégociation rapide et coordonnée des contrats en vigueur avec pour objectif, dans la mesure du possible, que les contrats soient renouvelés selon le nouveau modèle en vue d'une entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Considérant la nécessité d'anticiper suffisamment la durée nécessaire, pouvant aller jusqu'à 18 mois, pour établir le schéma directeur et le premier programme pluriannuel d'investissements des travaux incluant le diagnostic préalable, ces outils permettant de définir le cadre de la régulation locale ;

Considérant l'arrivée à expiration fin 2017 du protocole d'accord du 18 septembre 2013, dit de Montpellier, signé entre la FNCCR et Enedis, portant sur le renforcement des relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire au service de la qualité du service concédé ;

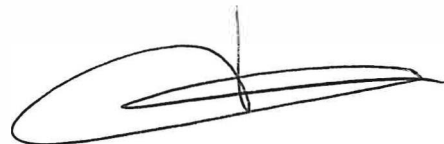
Considérant l'intérêt de signer un avenant avant le 30 juin 2018, pour formaliser la volonté du Siéml de conclure avec Enedis et EDF un nouveau contrat conforme au modèle de contrat annexé à l'accord quadripartite et pour préciser les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du protocole d'accord du 18 septembre 2013 jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau contrat ;

Considérant les travaux de la commission RACE du Siéml, chargée d'étudier l'opportunité du renouvellement anticipé du contrat de concession de distribution publique d'électricité et réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et les 12 et 19 janvier 2018 ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise** le Président à formaliser et à signer avec Enedis et EDF un avenant au contrat de concession de distribution publique d'électricité avant le 30 juin 2018 pour maintenir l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du protocole d'accord du 18 septembre 2013 ;
- **acte** dans la mesure du possible le renouvellement du contrat avant la fin du mandat pour une entrée en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément au protocole d'accord national ;
- **acte** la création d'une commission qui sera chargée d'analyser les propositions à activer au sein du futur contrat : durée, répartition de la maîtrise d'ouvrage, établissement du schéma directeur et du premier programme pluriannuel d'investissements et les différentes actions liées notamment à la transition énergétique dans le cadre de la respiration locale des négociations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	1
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

RENOUVELLEMENT ANTICIPE DU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE SELON L'ACCORD-CADRE SIGNE ENTRE LA FNCCR, FRANCE URBAINE, ENEDIS et EDF

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY79 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY79-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

Cosy / n°80 / 2018

**Programme de travaux d'électrification et d'éclairage public pour 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINTE GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINTE SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le vice-président en charge du réseau de distribution d'électricité présente l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement, de sécurisation d'effacement et de rénovation d'éclairage public pour 2017 ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2018, à savoir :

- le programme de renforcements recense 140 postes en contrainte dont seuls, ceux présentant des chutes de tension supérieures ou égales à 10,8 % seront traités au regard de l'enveloppe budgétaire de 5 200 000 M€ ;
- le programme de sécurisation a été établi sur la base des attributions du FACE octroyées en 2017 de 4 400 000 € ;
- le programme d'effacement inclut :
  - o un programme relatif aux communes reversant la taxe sur l'électricité au Siéml composé de 108 opérations concernant des travaux basse tension et éclairage public pour 19 600 000 € ; seules les 64 premières opérations pourront être traitées sur la base de l'enveloppe budgétaire envisagée pour 2018 de 11 700 000 €,
  - o un programme relatif aux communes percevant la taxe sur l'électricité composé de 11 opérations concernant des travaux basse tension et éclairage public pour 2 000 000 € seules les 7 premières opérations pourront être traitées sur la base de l'enveloppe budgétaire envisagée pour 2018 de 1 500 000 € ;
- le programme d'éclairage public de rénovation enregistre 61 demandes pour un montant de travaux de 5 630 000 €. Au vu de l'enveloppe budgétaire de 4 200 000 € inscrite au budget primitif ainsi que la décision visant à prolonger le taux de participation du Siéml à 50 %, pour les communes reversant la taxe sur l'électricité au Siéml, seules les 32 premières demandes pourront être traitées.

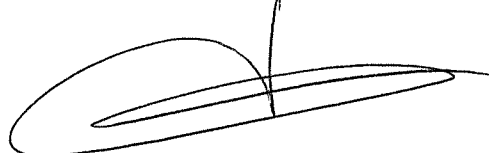
**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **adopte** le contenu :
  - o du programme de renforcements des réseaux électriques pour 2018 selon l'annexe 1 ci-jointe ;
  - o du programme d'effacements des réseaux pour 2018 selon l'annexe 2 ci-jointe ;
  - o du programme des opérations de rénovation du réseau d'éclairage public 2018 selon l'annexe 3 ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Annexe 1

# PROGRAMME 2018 DE RENFORCEMENTS

## Classement par ordre d'urgence

Commune	Commune déléguée	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
<b>Postes Saturés</b>						
FAVERAYE-MACHELLES		P11 GUIMARDIERE	128,00	RECONSTRUCTION POSTE	82 500,00 €	82 500,00 €
VAUDELNAY		P10 FOSSE	124,00	RECONSTRUCTION POSTE	88 000,00 €	170 500,00 €
LES HAUTS D'ANJOU	CONTIGNE	P10 RTE SABLE	117,60	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	11 000,00 €	181 500,00 €
ECUILLE		7 ETANG	114,80	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	68 948,00 €	250 448,00 €
DOUE EN ANJOU	St GEORGES S/LAYON	P2 RAGUENIERE	114,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	35 951,30 €	286 399,30 €
LE LION D'ANGERS	ANDIGNE	P8 PICOULIERE	113,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00 €	296 519,30 €
ANDREZE		P18 RUE MAUGES	112,40	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 450,00 €	306 969,30 €
FREIGNE		P61 FAVRE	112,00	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00 €	317 089,30 €
POUANCE		P29 RESI ROCHER	110,93	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 450,00 €	327 539,30 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NOYANT LA GRAVOYERE	P1 BOURG	93,00	RECONSTRUCTION POSTE	121 000,00 €	448 539,30 €
<b>Départs Saturés</b>						
BEAULIEU-SUR-LAYON		P11 EGLISE	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	99 000,00 €	547 539,30 €
MAULEVRIER		P54 Z I	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	88 000,00 €	635 539,30 €
POSSONNIERE (LA)		P46 RTE LOUPS	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	82 500,00 €	718 039,30 €
SAINT-GEORGES-SUR-LAYON		P12 GRD CIMETIERE	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	77 000,00 €	795 039,30 €
SAINT-JEAN-DE-LINIERES		P18 MALADRIE	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	82 500,00 €	877 539,30 €
VEZINS		P9 ECOLE	110,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	88 000,00 €	965 539,30 €
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; 20%</b>						
LE LION D'ANGERS	ANDIGNE	P10 BEUSTON	38,00	POSTE NOUVEAU SOCLE URBAIN	110 321,20 €	1 075 860,50 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NYOISEAU	P26 HAMONNIERE	30,00	POSTE NOUVEAU H61	81 684,90 €	1 157 545,40 €
CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	P60 CHAUSSUMERIE	27,00	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	127 205,10 €	1 284 750,50 €
NEUVY-EN-MAUGES		P6 BEL AIR	26,43	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 704,22 €	1 307 454,72 €
DURTAL		P73 BRULEES 1	25,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	11 984,50 €	1 319 439,22 €
OMBREE D'ANJOU	CHAZE HENRY	P 41 PTE CHENAIE	23,50	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	82 476,90 €	1 401 916,12 €
OMBREE D'ANJOU	POUANCE	P72 GROS CHENE	23,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	58 331,90 €	1 460 248,02 €
MONTREVAULT SUR EVRE	FIEF SAUVIN	P33 PETIT BOUCHAUD	23,00	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	72 050,00 €	1 532 298,02 €
OMBREE D'ANJOU	PREVIERE	P 6 BOIS GASNIER	22,90	RENFORCEMENT BT AERIEN	46 015,20 €	1 578 313,22 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	St SAUVEUR DE FLEE	P12 GENET	21,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	132 000,00 €	1 710 313,22 €
SEICHES S/ LE LOIR		P10 BOUDRE	21,20	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	87 954,90 €	1 798 268,12 €
MAUGES SUR LOIRE		P0012 RONGERE	20,90	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	72 098,40 €	1 870 366,52 €
LES HAUTS D'ANJOU	BRISSARTHE	P5 PRE	20,30	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	105 622,00 €	1 975 988,52 €
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 18%</b>						
DURTAL		61 HOUSSIGNE	18,24	RENFORCEMENT BT AERIEN	24 118,60 €	2 000 107,12 €
LYS HAUT LAYON	TIGNE	P12 BELLEVUE	17,71	RENFORCEMENT BT AERIEN	62 115,90 €	2 062 223,02 €
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	P 5 JUPILLE	17,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	26 341,70 €	2 088 564,72 €
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 15%</b>						
SEGRE EN ANJOU BLEU	AVIRE	P4 HAMELAIE	16,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 982,30 €	2 155 547,02 €
ANGRIE		P7 VEILLONNAIS	15,50	RENFORCEMENT BT AERIEN	92 818,00 €	2 248 365,02 €
SEVREMOINE	LONGERON	P0024 MACHARDIERE	15,46	RENFORCEMENT BT AERIEN	55 104,50 €	2 303 469,52 €
FONTAINE-GUERIN		P32 FONT MARGINE	15,32	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	2 341 969,52 €
St AUGUSTIN DES BOIS		P14 CHARDON BLANC	15,30	RENFORCEMENT BT AERIEN	45 320,00 €	2 387 289,52 €
LES BOIS D'ANJOU	FONTAINE GUERIN	P32 FONT MARGINE	15,23	POSTE NOUVEAU H61	34 401,40 €	2 421 690,92 €
BAUGE EN ANJOU	GUEDENIAU	P08 BILLETTE	15,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	42 815,30 €	2 464 506,22 €
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 12%</b>						
St GERMAIN DES PRES		6 BAS PRUINAS	14,97	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 720,70 €	2 485 226,92 €
BROC		P4 MARQUISIERE	14,83	RENFORCEMENT BT AERIEN	115 632,71 €	2 600 859,63 €
CHENILLE CHAMPTEUSSE	CHAMPTEUSSE S/ BACONN	P11 MORTIER	14,60	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 456,90 €	2 641 316,53 €
SAINT-GERMAIN-DES-PRES		P6 BAS PRUINAS	14,56	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 735,00 €	2 662 051,53 €
CORZE		P 37 Pt VERGER	14,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 000,00 €	2 684 051,53 €
LEZIGNE		P4 CHAUFFOUR	14,34	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	14 740,31 €	2 698 791,84 €
ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUENEE	P 10 BOULAIE	14,30	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	129 800,00 €	2 828 591,84 €
JARZE VILLAGES	BEAUVAU	P8 CAQUINS	14,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	100 496,55 €	2 929 088,39 €
BAUGE EN ANJOU	EHEMIRE	P012 BERRERIES	13,90	RENFORCEMENT BT AERIEN	34 122,00 €	2 963 210,39 €
ROSIERS-SUR-LOIRE (LES)		P4 CADRAN	13,81	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 683,34 €	2 995 893,73 €

# Annexe 1

Commune	Commune déléguée	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
TUFFALUN	NOYANT LA PLAINE	P6 CHALLAIS	13,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 801,60 €	3 032 695,33 €
NOYANT-LA-PLAINE		P0 6CHALLAIS	13,76	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	3 071 195,33 €
LOIRE		P4 ROCHE IRE	13,72	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 634,71 €	3 103 830,04 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	BOURG D'IRE	P27 HOUSSAYE	13,58	RENFORCEMENT BT AERIEN	10 120,00 €	3 113 950,04 €
COUDRAY-MACOUARD (LE)		P2 BRON	13,19	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	30 746,52 €	3 144 696,57 €
LES BOIS D'ANJOU	BRION	P16 MAIS NEUVE	13,13	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	112 433,20 €	3 257 129,77 €
ROSIERS SUR LOIRE		P31 CHAMPILLONS	13,1	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	77 880,00 €	3 335 009,77 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NOYANT LA GRAVOYERE	P1 BOURG	13,1	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	165 000,00 €	3 500 009,77 €
SEVREMOINE		P0026 ZA	13,03	RENFORCEMENT BT AERIEN	18 533,90 €	3 518 543,67 €
TOUTLEMONDE		P0010 AUBINERIE	12 698,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	12 698,40 €	3 531 242,07 €
MAULEVRIER		P15 BERNARDIERE	13,00	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	42 726,20 €	3 573 968,27 €
BELLEVIGNE EN LAYON	CHAMP S/ LAYON	P2 FRAPILLONNIERE	12,82	RENFORCEMENT BT AERIEN	73 802,85 €	3 647 771,12 €
LOIRE AUTHION		13 SOUPESONNIERE	12,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	65 025,40 €	3 712 796,52 €
CHAMPTEUSSE-SUR-BACONNE		P11 MORTIER	12,73	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 737,81 €	3 745 534,33 €
ROMAGNE (LA)		P7 MORLIERE	12,67	POSTE NOUVEAU H61	38 500,00 €	3 784 034,33 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	ALLEUDS	P. 4 PIED SEC	12,58	RENFORCEMENT BT AERIEN	50 521,90 €	3 834 556,23 €
CHANTELOUP LES BOIS		P7 HAUT LANDES	12,50	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	35 860,00 €	3 870 416,23 €
JUMELLIERE (LA)		P12 MAIS NEUVE	12,38	RENFORCEMENT BT AERIEN	73 867,88 €	3 944 284,11 €
BELLEVIGNE EN LAYON		P4 CHASNIERES	12,36	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	48 016,10 €	3 992 300,21 €
GENNES VAL DE LOIRE	GREZILLE	P07 CUVERDERIE	12,33	RENFORCEMENT BT AERIEN	67 787,50 €	4 060 087,71 €
NEUILLE		P03 MEMERIE	12,30	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	99 075,90 €	4 159 163,61 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	28 COQUEREAU	12,26	RENFORCEMENT BT AERIEN	11 257,40 €	4 170 421,01 €
DURTAL		P10 CHENELLERIES	12,20	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	40 797,90 €	4 211 218,91 €
SCEAUX D'ANJOU		P14 GRANGE	12,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00 €	4 255 218,91 €
ROCHFORT S/ LOIRE		P 20 POILANERIE	12,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	34 793,00 €	4 290 011,91 €
<b>Ouvrages prioritaires Chutes de Tension &gt; = 10%</b>						
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHATELAIS	P5 GUENIERE	11,95	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	10 120,00 €	4 300 131,91 €
CHEMILLE EN ANJOU	JUMELLIERE	P 24 La Chevalerie	11,78	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	73 814,40 €	4 373 946,31 €
FENEU		P14 BELLANGERIES	11,60	RENFORCEMENT BT AERIEN	35 481,63 €	4 409 427,94 €
LES HAUTS D'ANJOU	MARIGNE	P7 LA CONTINIERE	11,52	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 217,50 €	4 456 645,44 €
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE (LA)	P10 GUILLONNIERE	11,26	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	4 495 145,44 €
SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY (LA)		P22 ST ANDRE	11,22	RENFORCEMENT BT AERIEN	25 766,46 €	4 520 911,90 €
FREIGNE		P16 CLAIRAIE	11,11	POSE PRCS + RENF BT	137 500,00 €	4 658 411,90 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	P1 BOURG	11,08	RENFORCEMENT BT AERIEN	110 000,00 €	4 768 411,90 €
OREE D'ANJOU	DRAIN	P 23 ORIONNIERE	11,08	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 000,00 €	4 834 411,90 €
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE (LA)	P25 GRD GAZEAU	11,06	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 513,85 €	4 867 925,75 €
JUVARDEIL		P17 FRIANDIERE	11,05	RENFORCEMENT BT AERIEN	36 485,06 €	4 904 410,81 €
BRAIN-SUR-LONGUENEE		P9 FOUERRIE BOILEAU	11,04	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 441,76 €	4 948 852,57 €
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE (LA)	P23 BEC OISEAU	11,04	RENFORCEMENT BT AERIEN	5 544,16 €	4 954 396,73 €
St MARTIN DE LA PLACE		P13 BOIRE PLANCHE	10,99	RENFORCEMENT BT AERIEN	51 960,70 €	5 006 357,43 €
MAUGES SUR LOIRE	St LAURENT DE LA PLAINE	P0008 PLESSIS BEVEREAUX	10,88	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 234,30 €	5 028 591,73 €
BOTZ-EN-MAUGES		P8 MANSARDIERE	10,82	RENFORCEMENT BT AERIEN	28 987,20 €	5 057 578,93 €
TUFFALUN	NOYANT LA PLAINE	P9 BOURG	10,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	87 505,00 €	5 145 083,93 €
LES HAUTS D'ANJOU	BRISSARTHE	P 14 VALLEE	10,80	RENFORCEMENT BT AERIEN	32 114,50 €	5 177 198,43 €
MONTREVAULT SUR EVRE	BOISSIERE S/ EVRE	P0002 La Bate	10,72	RENFORCEMENT BT AERIEN	23 802,90 €	5 201 001,33 €
LONGUENEE EN ANJOU	MEIGNANNE	11 JOUFFLINIERE	10,72	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	75 152,00 €	5 276 153,33 €
DURTAL		P56 MIRIBEL	10,70	RENFORCEMENT BT AERIEN	30 360,49 €	5 306 513,82 €
CORZE		P37 PT VERGER	10,68	RENFORCEMENT BT AERIEN	33 106,20 €	5 339 620,01 €
NOYANT VILLAGE	CHIGNE	P13 EPINAY	10,67	RENFORCEMENT BT AERIEN	43 613,36 €	5 383 233,37 €
ROMAGNE (LA)		P25 BRAUDIÈRE	10,66	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 915,20 €	5 406 148,57 €
VAL DU LAYON	St AUBIN DE LUIGNE	P. 10 Binotiere	10,65	MUTATION DE TRANSFORMATEUR + RENF BT	99 110,00 €	5 505 258,57 €
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS		P9 BESNARDIERE	10,62	RENFORCEMENT BT AERIEN	18 797,03 €	5 524 055,60 €
CHEMILLE EN ANJOU	COSSE D'ANJOU	P9 CARROIR	10,51	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	38 500,00 €	5 562 555,60 €
CHANTELOUP LES BOIS		P0022 PROMENADE	10,51	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	44 745,80 €	5 607 301,40 €
ANGRIE		P7 VEILLONNAIS	10,50	RENFORCEMENT BT AERIEN	52 800,24 €	5 660 101,64 €
LES BOIS D'ANJOU	FONTAINE GUERIN	P 7 BOURG	10,50	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	36 910,50 €	5 697 012,14 €



## Annexe 1

Commune	Commune déléguée	Poste	Chute de tension	Solution	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES
SEVREMOINE	TILLIERES	P 1 MAIRIE	10,49	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	118 800,00 €	5 815 812,14 €
SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE		P33 PUIITS RAGOTS	10,40	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 779,50 €	5 835 591,64 €
BAUGE EN ANJOU	CUON	P03 PARADIS	10,36	RENFORCEMENT BT AERIEN	114 562,80 €	5 950 154,44 €
RAIRIES (LES)		P3 PT SOUHAIT	10,36	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 979,53 €	5 989 133,97 €
SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE		P52 ST GILLES	10,34	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 962,13 €	6 010 096,10 €
DURTAL		P36 RUE DEPORTES	10,34	RENFORCEMENT BT AERIEN	30 976,00 €	6 041 072,10 €
SCEAUX-D'ANJOU		P14 GRANGE	10,31	RENFORCEMENT BT AERIEN	45 988,85 €	6 087 060,95 €
DRAIN		P23 ORIONNIERE	10,29	RENFORCEMENT BT AERIEN	43 877,45 €	6 130 938,40 €
CHALLAIN LA POTHERIE		P13 MIN DAUPHIN	10,28	RENFORCEMENT BT AERIEN	44 000,00 €	6 174 938,40 €
ALLONNES		P14 BASSES LANDES	10,27	RENFORCEMENT BT AERIEN	7 972,90 €	6 182 911,30 €
JARZE VILLAGES	JARZE	8 GIRARDIERE	10,23	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 420,80 €	6 221 332,10 €
YZERNAY		P12 HAYE	10,20	POSE PRCS + BASSE TENSION AERIENNE	115 500,00 €	6 336 832,10 €
MEIGNANNE (LA)		P4 BUFFERIE	10,20	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 000,00 €	6 358 832,10 €
LIRE		P30 PT PLESSIS	10,17	RENFORCEMENT BT AERIEN	14 889,84 €	6 373 721,94 €
BRAIN-SUR-LONGUENEE		P10 BOULAIE	10,17	RENFORCEMENT BT AERIEN	42 187,20 €	6 415 909,14 €
OREE D'ANJOU	LIRE	P 30 PLESSIS	10,14	RENFORCEMENT BT AERIEN	31 900,00 €	6 447 809,14 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	BOURG D'IRE	P19 BOURIGALE	10,13	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	6 486 309,14 €
SOULAIRE-ET-BOURG		P36 MINAUDIERE	10,13	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 539,23 €	6 506 848,37 €
MARIGNE		P19 BEAUREGARD	10,12	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	6 545 348,37 €
St PHILBERT DU PEUPLE		P12 LANDE	10,11	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	16 549,50 €	6 561 897,87 €
VILLEVEQUE		P43 POULAILLERIE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	38 500,00 €	6 600 397,87 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHATELAIS	P10 CIMETIERE	10,10	RENFORCEMENT BT AERIEN	27 819,00 €	6 628 216,87 €
VERN-D'ANJOU		P45 CHAPELNAIE	10,07	RENFORCEMENT BT AERIEN	18 321,82 €	6 646 538,69 €
DRAIN		P4 BEGROLLES	10,04	RENFORCEMENT BT AERIEN	20 972,71 €	6 667 511,40 €
SAINT-GERMAIN-DES-PRES		P18 JUBINIERE	10,04	RENFORCEMENT BT AERIEN	19 747,30 €	6 687 258,70 €
NOYANT-LA-GRAVOYERE		P10 CITE BOIS 1	10,03	RENFORCEMENT BT AERIEN	24 773,26 €	6 712 031,96 €
ALLONNES		P28 REDOUETS	10,02	RENFORCEMENT BT AERIEN	6 653,22 €	6 718 685,18 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NYOISEAU	P10 BREGES	10,00	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	24 706,00 €	6 743 391,18 €
LONGUENEE EN ANJOU	MEIGNANNE	P. 43 GRANGE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	34 694,00 €	6 778 085,18 €
BARACE		1 BOURG	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	6 844,20 €	6 784 929,38 €
DENEE		P11 MOULIN MORONNE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	135 190,00 €	6 920 119,38 €
CHEMILLE EN ANJOU	JUMELLIERE	P12 MAISON NEUVE	10,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	95 949,15 €	7 016 068,53 €
BELLEVIGNE EN LAYON	FAVERAYE MACHELLES	11 GUIMARDIERE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	6 325,00 €	7 022 393,53 €
DENEZE SOUS LE LUDE		P21 GUENILLERE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	66 000,00 €	7 088 393,53 €
MAULEVRIER		P11 MER ROUGE	10,00	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	123 477,20 €	7 211 870,73 €
ROU MARSON		P1 BOURG ROU	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	22 000,00 €	7 233 870,73 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NOYANT LA GRAVOYERE	P 10 BOIS 1	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	75 020,00 €	7 308 890,73 €
St CLEMENT DES LEVEES		P 10 RUE DE BEAUSSE	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	47 300,00 €	7 356 190,73 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	VILLEMOSAN	P11 ECONNIÈRES	10,00	RENFORCEMENT BT AERIEN	40 150,00 €	7 396 340,73 €

**EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE  
ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**PROGRAMME 2018**

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	SITES	N° OPERATION	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC PRIS EN COMPTE POUR 2018	Montant du fond de concours demandé à la Commune
<b>COMMUNES REVERSANT LA TAXE SUR L'ELECTRICITE</b>					
SOUZAY CHAMPIGNY		Rte de Champigny - CD 205	341.09,03	333 300,00	66 660,00
CERNUSSON		rue des Cèdres	057,17,03	455 000,00	48 680,00
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	INGRANDES SUR LOIRE	avenue et carrefour de la Riotterie	160,17,01	786 610,00	66 322,00
BAUGE EN ANJOU	EHEMIRE	rue Principale	018,16,10	1 085 610,00	255 800,00
DURTAL		rue St Pierre, rue des Douves	127,16,03	1 685 610,00	120 000,00
ROU MARSON		rue du 13 Août 44	262,17,02	1 736 810,00	10 240,00
VILLEBERNIER		Chemin des Aulnes	374,16,01	1 780 810,00	17 600,00
MONTREVAULT SUR EVRE	MONTREVAULT	rue Arthur Gibouin	218,15,03	2 161 710,00	76 180,00
BEAUCOUZE		rue de St Clément	020,16,08	2 254 210,00	37 000,00
SEVREMOINE	TORFOU	rue St Sauveur	301,17,22	2 377 110,00	122 900,00
FENEU		Rte d'Epinard Giratoire Abri bus	135,16,04	2 597 615,00	44 101,00
FENEU		Rte d'Epinard rue de l'Eglise	135,16,03	2 732 615,00	27 000,00
ETRICHE		rue Charles de Gaulle et Place Croix Verte	132,14,04	2 946 465,00	42 770,00
JARZE VILLAGES	JARZE	rue des Brétignolles	163,17,01	3 165 198,00	43 746,60
JARZE VILLAGES	JARZE	rue Louis Touchet	163,17,02	3 227 347,00	12 429,80
MIRE		rue de Bretagne	205,13,06	3 327 617,00	20 054,00
MONTREVAULT SUR EVRE	ST PIERRE MONTMART LA CORNUAILLE	Allée du Bois	218,17,13	3 404 227,00	15 322,00
VAL D'ERDRE AUXENCE		rue du Commerce	183,17,11	3 481 877,00	15 530,00
AUBIGNE SUR LAYON		rue Nationale	012,17,01	3 767 177,00	57 060,00
BEAUFORT EN ANJOU	GEE	rte de Mazé	147,14,01	3 824 447,00	11 454,00
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	rue du Chevalier d'Avoynes et rue de la Fossaie	248,17,08	4 022 797,00	39 670,00
CANDE		rue du Maréchal Leclerc et allée de la Mutualité	054,17,01	4 497 797,00	190 000,00
SAINT PHILBERT DU PEUPLE		côté Longué 2ème tranche	311,17,03	4 557 797,00	60 000,00
BAUGE EN ANJOU	EHEMIRE	rués de la Chapelle et des Brisées	018,17,27	4 686 807,00	95 562,00
BAUGE EN ANJOU	CHEVIRE LE ROUGE	rue St Ménard- rue de Cavire	018,17,18	4 919 407,00	188 120,00
SEICHES SUR LE LOIR		route de Matheflon	333,12,05	5 069 907,00	30 100,00
TERRANJOU	NOTRE DAME D'ALLENCON	rue de la Sabotière	227,17,02	5 242 497,00	69 036,00
VILLEBERNIER		rue Nationale - Tranche 1	374,17,04	5 377 747,00	27 050,00
MONTREVAULT SUR EVRE	LE PUISET DORE	Place Orthion et CR de la Baratonnière	218,17,10	5 421 671,00	17 569,60
LOIRE AUTHION	BRAIN SUR L'AUTHION	rue de la Croix de Bois-tronçon Val Fleuri	307,17,06	5 578 671,00	31 400,00
LOIRE AUTHION	BRAIN SUR L'AUTHION	rue de la Croix de Bois-tronçon Buissons Belles	307,17,07	5 779 921,00	80 500,00
JAILLE YVON (LA )		rue de la Fleur de Lys	161,17,02	5 901 921,00	24 400,00
BEAUPREAU EN MAUGES	LA CHAPELLE DU GENET	rue Nationale	023,17,15	6 052 546,00	60 250,00
TIERCE		rue de la Chapelle (RD 68)	347,17,08	6 269 546,00	86 800,00
LE LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS	Bd Halligon	176,15,09	6 527 546,00	51 600,00
LE LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS	rue Schuman	176,15,10	6 985 526,00	91 596,00
OREE D'ANJOU	ST LAURENT DES AUTELS	rue de la Forêt	069,16,20	7 166 160,00	72 253,60
SAINT CYR EN BOURG		rués des Bruyères et de la Perrière	274,14,03	7 370 885,00	81 890,00
LES HAUTS D'ANJOU	SOEURDRES	rte de Miré (RD 78)	065,17,01	7 466 655,00	38 308,00
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	rue Jean V	069,15,05	7 697 365,00	46 142,00
THORIGNE D'ANJOU		rue et Square St Martin	344,14,02	7 908 445,00	42 216,00
MAY SUR EVRE		rue Chanoine Tesseidre	193,15,05	7 966 025,00	11 516,00
LES HAUTS D'ANJOU	CHAMPIGNE	Rte de marigné	065,17,08	8 126 575,00	32 110,00
VAL DU LAYON	ST LAMBERT DU LATTAY	rue de la Treille et Abbé Brémond	292,17,05	8 205 675,00	15 820,00
DISTRE		rue de la Vacherie	123,17,05	8 232 325,00	26 650,00
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	rue du Pavé	125,15,01	8 266 725,00	13 760,00
BEGROLLES EN MAUGES		rue de l'Abbaye	027,17,03	8 436 825,00	170 100,00
BEGROLLES EN MAUGES		rue du Bocage	027,17,04	8 655 445,00	218 620,00
RAIRIES (Les)		route de Durtal	257,16,02	8 914 645,00	103 680,00
ERDRE EN ANJOU	GENE	rués des Mésanges et de la Fontaine	367,16,09	9 073 815,00	63 668,00
BECON LES GRANITS		rués de Cholet et de la Concorde	026,15,09	9 425 165,00	70 270,00
CHACE		Chemin des Zionnes	060,16,01	9 477 695,00	10 506,00
OREE D'ANJOU	LA VARENNE	rue de la Divatte	069,17,21	9 810 965,00	66 654,00

**EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE  
ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**PROGRAMME 2018**

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	SITES	N° OPERATION	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC PRIS EN COMPTE POUR 2018	Montant du fond de concours demandé à la Commune
OREE D'ANJOU	LIRE	rues des Sports, du Plessis Curé et du Stade	069,17,15	10 055 830,00	48 973,00
VAL D'ERDRE AUXENCE	LOUROUX BECONNAIS	rues des Troènes et des Carrières	183,17,07	10 200 060,00	28 846,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	NOYANT LA GRAVOYERE	rue Neuville	229,16,03	10 292 185,00	18 425,00
MAULEVRIER		rues St Louis et des Juifs	192,17,10	10 356 405,00	12 844,00
BREZE		rues des Amandiers et de l'Hardeloup	046,16,02	10 502 405,00	29 200,00
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	rue du Moulin, impasse Billouard	021,17,02	10 636 905,00	53 800,00
VAL DU LAYON	ST AUBIN DE LUIGNE	rue du Canal de Monsieur Phase 2	292,17,01	10 808 905,00	34 400,00
LONGUE JUMELLES		rue Racine	180,16,07	10 972 905,00	65 600,00
DISTRE		rue de la Bosse	123,17,04	11 248 205,00	110 120,00
BEGROLLES EN MAUGES		rue des Bretonnais	027,17,02	11 365 205,00	46 800,00
ECUILLE		rues de l'Eglise, Ecoles et Rte de Cheffes	130,15,01	11 484 805,00	47 840,00
BEAUPREAU EN MAUGES	LA POITEVINIERE	rue des Mauges	023,17,11	11 719 117,50	46 862,50
BRIOLLAY		Rte de Soucelles	048,17,03	11 916 767,50	79 060,00
BRISSAC LOIRE AUBANCE	LUIGNE	rue Principale	050,17,02	12 179 667,50	262 900,00
CHAMPTOCE SUR LOIRE		rue du Moulin	068,14,03	12 386 667,50	41 400,00
CHAMPTOCE SUR LOIRE		rue des Hauts Prés	068,15,05	12 516 667,50	26 000,00
CHEMILLE EN ANJOU	SALLE DE VIHIERES	rue des Mimosas	092,16,12	12 629 317,50	22 530,00
CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	rue du Dr. Lauilaigne	153,15,04	12 741 579,50	22 452,40
CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	rue Henri IV	153,15,05	12 899 004,50	62 970,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	Place du Château	092,17,27	13 111 854,50	42 570,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	rue de la Croix Renaudeau	092,16,27	13 294 604,50	73 100,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	rue du Petit St Jean	092,16,26	13 457 504,50	32 580,00
CHEMILLE EN ANJOU	MELAY	rue François Sécher	092,16,24	13 634 354,50	35 370,00
CHEMILLE EN ANJOU	LA CHAPELLE ROUSSELIN	rue St Jacques	092,17,18	13 766 029,50	26 335,00
CHEMILLE EN ANJOU	LA JUMELLIERE	rue du Val de Loire Séquence 1	092,17,14	13 820 197,50	10 833,60
CHEMILLE EN ANJOU	LA JUMELLIERE	rue de l'Angevinière RD 961 - séquence 6	092,17,13	14 023 497,50	40 660,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHANZEAUX	rue du Soleil Levant	092,17,20	14 254 817,50	92 528,00
CHEMILLE EN ANJOU	ST LEZIN	rue d'Anjou	092,17,19	14 442 617,50	75 120,00
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	Place P, et M. Curie (lié avec 10 logts, Maine et Loire Habitat)	125,16,11	14 535 617,50	18 600,00
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	rue du Collège et impasse des Tilleuls	149,17,08	14 677 117,50	28 300,00
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	INGRANDES SUR LOIRE	chemin du Bois Vert	160,17,02	14 732 922,50	31 922,00
LES GARENNES SUR LOIRE	ST JEAN DES MAUVRETS	rue St Almand Tr4 et Tr5	167,17,12	15 119 622,50	154 680,00
LEZIGNE		rues de la Gare, Mairie, Ste Catherine, Bréconnière et la Boulaie	174,16,01	15 601 072,50	192 580,00
LOIRE AUTHION	ST MATHURIN SUR LOIRE	Quai du 8 Juin 1940-Levée Jeanne de Laval	307,16,12	15 708 372,50	42 920,00
LONGUENEE EN ANJOU	LA MEIGNANNE	Place de l'Eglise, Ecoles et Plessis Macé	200,16,08	15 904 072,50	39 140,00
LONGUENEE EN ANJOU	PRUILLE	rue des Treize Vents	200,16,09	15 931 272,50	10 880,00
MAUGES SUR LOIRE	MESNIL EN VALLEE	rue Nationale	244,17,18	16 215 852,50	56 916,00
MAUGES SUR LOIRE	MONTJEAN SUR LOIRE	rue du Pirouet et rue du Prieuré	244,16,25	16 673 532,50	91 536,00
MAUGES SUR LOIRE	MONTJEAN SUR LOIRE	rue d'Anjou et rue Nationale	244,17,25	17 075 052,50	80 304,00
MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	rue Cathelineau	244,17,31	17 320 226,50	49 034,80
MAZE MILON	MAZE	chemin de la Macheferrière	194,17,04	17 485 226,50	66 000,00
MONTILLIERS		Village de Tirpoil	211,11,05	17 598 226,50	45 200,00
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CHEMIRE SUR SARTHE	rues de l'Eglise, Elie de Mieulle et des Ecoles	220,17,03	17 634 226,50	7 200,00
NOYANT VILLAGES	BROC	Centre Bourg	052,16,01	18 289 411,50	262 074,00
NOYANT VILLAGES	MEON	rue du Champ Fleuri	228,17,03	18 382 562,50	93 151,00
SAVENNIERES		rue Monsalier	329,17,02	18 477 862,50	38 120,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	BOURG D'IRE	rue de Challain la Potherie et Loiré	037,16,02	18 583 032,50	21 034,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	AVIRE	rue des Charmilles	331,17,11	18 653 782,50	14 150,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D'ANDIGNE	rue de la Chetardière	331,17,10	18 857 182,50	40 680,00
SEVREMOINE	ST CRESPIN SUR MOINE	rue de Bretagne	301,16,07	18 930 892,50	14 742,00
SEVREMOINE	LE LONGERON	rue du Val de Sèvre	301,16,02	19 148 002,50	43 422,00
TOUTLEMONDE		rue Formon	352,16,04	19 276 542,50	25 708,00
TREMENTINES		rue du Gal de Gaulle	355,17,04	19 423 892,50	58 940,00

**EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE  
ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**PROGRAMME 2018**

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	SITES	N° OPERATION	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + ECLAIRAGE PUBLIC PRIS EN COMPTE POUR 2018	Montant du fond de concours demandé à la Commune
<b>SOUS TOTAUX</b>					6 356 019,90
<b>COMMUNES NE REVERSANT PAS LA TAXE SUR L'ELECTRICITE</b>					
<u>Compétence EP transférée</u>				0,00	0,00
				0,00	0,00
				0,00	0,00
				0,00	0,00
BAUGE EN ANJOU	BAUGÉ	avenue de la Petite Forêt	018,17,22	0,00	
LYS HAUT LAYON	NUEIL SUR LAYON	rue des 3 Pierres	232,14,07	292 100,00	165 375,00
MONTREUIL BELLAY		Rue Porte St Jean	215,16,05	482 230,00	152 785,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	rue du Pinelier	331,17,17	710 330,00	183 100,00
<u>Compétence EP non transférée</u>				710 330,00	0,00
				710 330,00	0,00
ANGERS	ANGERS	rue Chef de Ville	007,16,32	859 150,00	43 665,00
ANGERS	ANGERS	Tramway ligne B Secteur 1 Tronçons 1 et 4	007,16,43	1 084 600,00	101 250,00
ANGERS	ANGERS	Tramway ligne B Secteur 1 - Tronçons 2 et 3	007,16,34	1 536 774,00	279 984,00
CHOLET		rue Pineau	099,17,12	1 617 854,00	26 190,00
CHOLET		rue Lazare Hoche	099,17,13	1 653 954,00	13 275,00
SAUMUR	SAUMUR	Rue Ackerman 1ère tranche	328.15.02	1 942 684,00	116 100,00
TRELAZE		rue de la Gare	353,17,04	1 982 084,00	17 625,00
				1 982 084,00	0,00
				1 982 084,00	0,00
<b>SOUS TOTAUX</b>					1 187 449,00
					7 543 468,90

## Annexe 3

### PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2018

#### Classement par ordre d'arrivée des demandes

COLLECTIVITES	COMMUNES DELEGUEES	Montant travaux (hors taxe)	Montant fonds de concours demandé à la collectivité (net)
ARMAILLE		6 500,00 €	3 250,00 €
VARENNES SUR LOIRE		27 000,00 €	13 500,00 €
NUAILLE		30 000,00 €	15 000,00 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET		34 000,00 €	17 000,00 €
SAUMUR AGGLO		80 000,00 €	60 000,00 €
COUDRAY MACOUARD (Le)		14 000,00 €	7 000,00 €
ERDRE EN ANJOU		100 000,00 €	50 000,00 €
TESSOUALLE (la)		45 000,00 €	22 500,00 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE		50 000,00 €	25 000,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	340 000,00 €	170 000,00 €
LION D'ANGERS (le)		21 000,00 €	10 500,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS		24 000,00 €	12 000,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE		1 419 500,00 €	709 750,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	ST REMY EN MAUGES	200 000,00 €	100 000,00 €
SEGUINIÈRE (la)		30 000,00 €	15 000,00 €
ALLONNES		7 000,00 €	3 500,00 €
MAUGES SUR LOIRE		600 000,00 €	300 000,00 €
GENNES VAL DE LOIRE		44 000,00 €	22 000,00 €
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX		50 000,00 €	25 000,00 €
LONGUE JUMELLES		20 000,00 €	10 000,00 €
SEVREMOINE	LA RENAUDIÈRE	300 000,00 €	150 000,00 €
COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHOLETAISE		266 666,00 €	199 999,50 €
BEGROLLES EN MAUGES		60 000,00 €	30 000,00 €
LA ROMAGNE		48 000,00 €	24 000,00 €
BEAUFORT EN ANJOU		60 000,00 €	30 000,00 €
VERNANTES		22 000,00 €	11 000,00 €
TREMENTINES		80 000,00 €	40 000,00 €
MAY SUR EVRE (le)		60 000,00 €	30 000,00 €
CORON		30 000,00 €	15 000,00 €
MAULEVRIER		50 000,00 €	25 000,00 €
ANGRIE		37 000,00 €	18 500,00 €
BAUGE EN ANJOU 1.0		35 000,00 €	26 250,00 €
BAUGE EN ANJOU 2.0		50 000,00 €	25 000,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES		500 000,00 €	250 000,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	THOUARCE	32 000,00 €	16 000,00 €
BOIS d'ANJOU (LES)		10 000,00 €	5 000,00 €
BOUILLE MENARD		20 000,00 €	10 000,00 €
BREILLE LES PINS (la)		10 000,00 €	5 000,00 €
BRION		10 000,00 €	5 000,00 €
CANDE		32 000,00 €	16 000,00 €
CHAMBELLAY		8 000,00 €	4 000,00 €

## Annexe 3

### PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2018 Classement par ordre d'arrivée des demandes

COLLECTIVITES	COMMUNES DELEGUEES	Montant travaux (hors taxe)	Montant fonds de concours demandé à la collectivité (net)
CHEMILLE EN ANJOU		200 000,00 €	100 000,00 €
CHENILLE CHAMPTEUSSE		3 600,00 €	1 800,00 €
CORZE		30 000,00 €	15 000,00 €
ETRICHE		17 000,00 €	8 500,00 €
GREZ NEUVILLE		35 000,00 €	17 500,00 €
INGRANDES LE FRESNE		32 000,00 €	16 000,00 €
JARZE VILLAGES		38 000,00 €	19 000,00 €
MONTREUIL BELLAY		125 000,00 €	93 750,00 €
MORANNES SUR SARTHE	DAUMERAY	32 000,00 €	16 000,00 €
MOULIHERNE		10 000,00 €	5 000,00 €
MOZE SUR LOUET		30 000,00 €	15 000,00 €
NOYANT LA GRAVOYERE		17 000,00 €	8 500,00 €
RAIRIES (les)		20 000,00 €	10 000,00 €
SAINT AUGUSTIN DES BOIS		20 000,00 €	10 000,00 €
SEICHES SUR LOIR		39 000,00 €	19 500,00 €
THORIGNE D'ANJOU		20 000,00 €	10 000,00 €
TIERCE		60 000,00 €	30 000,00 €
VARRAINS		11 000,00 €	5 500,00 €
VERGONNES		7 200,00 €	3 600,00 €
VEZINS		20 000,00 €	10 000,00 €
		<b>5 629 466,00 €</b>	<b>2 941 399,50 €</b>



## Annexe 4

### Maintenance préventive de l'éclairage public 2018 Contributions annuelles forfaitaires par collectivité

Commune	Contribution T.T.C.
ALLONNES	2 696,00 €
ANGERS LOIRE METROPOLE	207 335,65 €
ANGRIE	1 044,80 €
ANTOIGNE	631,80 €
ARMAILLE	271,40 €
ARTANNES SUR THOUET	235,20 €
AUBIGNE SUR LAYON	897,00 €
BARACE	599,10 €
BAUGE-EN-ANJOU	19 876,30 €
BEAUFORT-EN-ANJOU	9 305,25 €
BEAULIEU SUR LAYON	2 208,50 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	30 404,55 €
BECON LES GRANITS	3 268,65 €
BEGROLLES EN MAUGES	2 927,90 €
BELLEVIGNE-EN-LAYON	8 864,40 €
BLAISON-SAINT-SULPICE	1 417,60 €
BLOU	1 052,40 €
BOUILLE MENARD	1 027,50 €
BOURG L'EVEQUE	436,00 €
BRAIN SUR ALLONNES	1 844,45 €
BREILLE LES PINS (la)	557,80 €
BREZE	2 727,30 €
BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	13 649,95 €
BROSSAY	312,40 €
C. A. DU CHOLETAIS	1 058,90 €
C. A. MAUGES COMMUNAUTE	6 081,10 €
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	9 126,55 €
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	4 002,80 €
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	1 969,60 €
C. C. BAUGEOIS VALLEES	590,10 €
C. C. LOIRE LAYON AUBANCE	2 674,55 €
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	987,40 €
CANDE	7 338,90 €
CARBAY	249,00 €
CERNUSSON	214,70 €
CERQUEUX (les)	2 160,50 €
CHACE	2 736,95 €
CHALLAIN LA POTHERIE	795,20 €
CHALONNES SUR LOIRE	9 473,90 €
CHAMBELLAY	590,70 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	2 795,75 €
CHANTELOUP LES BOIS	949,50 €
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	444,60 €
CHATEAUNEUF SUR SARTHE	5 091,20 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	1 108,40 €
CHAZE SUR ARGOS	971,40 €
CHEFFES SUR SARTHE	626,20 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	36 326,40 €
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	636,05 €
CIZAY LA MADELEINE	701,90 €
CLERE SUR LAYON	391,50 €
CORNILLE LES CAVES	549,20 €
CORON	2 058,00 €
CORZE	1 521,75 €
COUDRAY MACOUARD (le)	2 562,00 €
COURCHAMPS	466,10 €
COURLEON	278,10 €
DENEE	1 941,00 €
DENEZE SOUS DOUE	420,30 €
DISTRE	1 572,85 €

## Annexe 4

### Maintenance préventive de l'éclairage public 2018 Contributions annuelles forfaitaires par collectivité

Commune	Contribution T.T.C.
DOUE-EN-ANJOU	18 234,55 €
DURTAL	5 670,10 €
ERDRE-EN-ANJOU	7 398,50 €
ETRICHE	1 810,80 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	3 953,40 €
FREIGNE	1 419,70 €
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	7 448,35 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	13 249,45 €
GREZ NEUVILLE	2 793,25 €
HUILLE	718,60 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	3 034,10 €
JAILLE YVON (la)	339,00 €
JARZE-VILLAGES	3 629,30 €
JUVARDEIL	1 418,30 €
LANDE CHASLES (la)	264,35 €
LE-LION-D'ANGERS	6 456,30 €
LES HAUTS-D'ANJOU	7 470,60 €
LES-BOIS-D'ANJOU	2 479,60 €
LEZIGNE	1 299,80 €
LOIRE	954,15 €
LONGUE JUMELLES	10 263,65 €
LOURESSE ROCHEMENIER	492,70 €
LYS-HAUT-LAYON	17 869,35 €
MARCE	938,40 €
MAUGES-SUR-LOIRE	26 695,00 €
MAULEVRIER	4 587,95 €
MAY SUR EVRE (le)	5 133,80 €
MAZE-MILON	3 713,85 €
MAZIERES EN MAUGES	1 654,85 €
MENITRE (la)	2 021,70 €
MIRE	1 692,95 €
MONTIGNE LES RAIRES	421,40 €
MONTILLIERS	1 956,10 €
MONTREUIL BELLAY	10 594,20 €
MONTREUIL SUR LOIR	865,25 €
MONTREUIL SUR MAINE	644,90 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE	23 702,45 €
MONTSOUREAU	2 000,70 €
MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	6 423,30 €
MOULIHERNE	1 073,70 €
MOZE SUR LOUET	2 986,10 €
NEUILLE	573,80 €
NOYANT-VILLAGES	7 701,75 €
NUAILLE	2 269,70 €
OMBREE-D'ANJOU	16 598,25 €
OREE-D'ANJOU	17 528,90 €
PARNAY	930,85 €
PASSAVANT SUR LAYON	400,00 €
PELLERINE (la)	170,00 €
PLAINE (la)	1 643,90 €
POSSONNIERE (la)	2 960,20 €
PUY NOTRE DAME (le)	2 094,20 €
RAIRES (les)	1 345,30 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 384,00 €
ROMAGNE (la)	2 662,50 €
ROU MARSON	355,60 €
SAINTE AUGUSTIN DES BOIS	966,40 €
SAINTE CHRISTOPHE DU BOIS	3 983,70 €
SAINTE CLEMENT DES LEVEES	2 408,45 €
SAINTE CYR EN BOURG	1 924,20 €

## Annexe 4

### Maintenance préventive de l'éclairage public 2018 Contributions annuelles forfaitaires par collectivité

Commune	Contribution T.T.C.
SAINT GEORGES SUR LOIRE	5 206,95 €
SAINT GERMAIN DES PRES	1 594,60 €
SAINT JEAN DE LA CROIX	456,70 €
SAINT JUST SUR DIVE	477,80 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET	5 274,30 €
SAINT MACAIRE DU BOIS	78,20 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	2 520,60 €
SAINT PAUL DU BOIS	762,50 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	448,30 €
SAINT SIGISMOND	462,80 €
SCEAUX D'ANJOU	992,10 €
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	16 248,90 €
SEGUINIÈRE (la)	7 112,90 €
SEICHES SUR LE LOIR	4 325,70 €
SERMAISE	584,60 €
SEVREMOINE	39 918,25 €
SOMLOIRE	1 318,40 €
SOUZAY CHAMPIGNY	1 987,00 €
TERRANJOU	4 660,70 €
TESSOUALLE (la)	3 836,65 €
THORIGNE D'ANJOU	1 740,70 €
TIERCE	5 648,20 €
TOUTLEMONDE	1 118,70 €
TREMENTINES	3 444,85 €
TUFFALUN	1 772,70 €
TURQUANT	1 871,05 €
ULMES (les)	1 011,50 €
VAL-D'ERDRE-AUXENCE	4 836,70 €
VAL-DU-LAYON	3 706,25 €
VARENNES SUR LOIRE	1 813,75 €
VARRAINS	2 102,30 €
VAUDELNAY	1 688,00 €
VERNANTES	2 417,65 €
VERNOIL LE FOURRIER	1 551,30 €
VERRIE	27,80 €
VEZINS	2 233,05 €
VILLEBERNIER	532,60 €
VIVY	2 568,50 €
YZERNAY	3 619,55 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>851 704,25 €</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY80 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY80-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

Cosy / n°81 / 2018

**Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADÉAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.



Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2018 ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **décide** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2) ;
    - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2) ;
    - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2) ;
    - les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 3) ;
    - les dépannages des réseaux d'éclairage public régularisation (annexe 4).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

# Annexe 1

## Fonds de concours PROJETS NOUVEAUX et MODIFIÉS

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

### Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE	023.16.15	chemin de la Pinarderie (La Poitevineière)	78 344,00 €	31 338,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE	023.16.17	rue d'Anjou (VILLEDIEU LA BLOUERE)	342 858,00 €	68 572,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE	023.17.11	RUE DES MAUGES	228 887,00 €	45 778,00 €
CHAPELLE ST LAUD		076.17.01	impasse de la Grande Varenne	28 606,00 €	11 443,00 €
CHATEAUNEUF S/SARTHE		080.17.01	rue de la Cigale	133 502,00 €	26 701,00 €
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.13.08	RUE DES ACACIAS , RUE DES ARENES ,RUE ST JEAN à DOUE LA FONTAINE	141 913,00 €	28 383,00 €
ECOUFLANT		129.12.09	chemin de provins -travaux suppl branchement-	2 007,00 €	803,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	149.17.05	rue du Moulin	70 888,00 €	28 355,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	HOTELLERIE DE FLEE	158.16.02	Rue des Tilleuls	109 518,00 €	21 904,00 €
LE LION D'ANGERS		176.16.07	rue A. Bouvet	72 880,00 €	14 576,00 €
LE LION D'ANGERS	ANDIGNE	176.16.08	Place et rue St Aubin (ANDIGNE) Route de l'Etang - Route de l'Eglise - Chemin de la Noiraie	132 797,00 €	26 560,00 €
NOYANT VILLAGES	CHIGNE	228.17.05		83 345,00 €	33 338,00 €
OMBREE D'ANJOU	POUANCE	248.16.03	Centre Ville	578 495,00 €	115 699,00 €
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	307.15.02	DEPLACEMENT POSTE LEVEE DU ROI- RENE ( n° 62 à 66 ) ST MATHURIN S/LOIRE	152 221,00 €	60 889,00 €
St PHILBERT DU PEUPLE		311.16.02	rue d'Anjou (côté Longué): tranche 1	77 239,00 €	30 896,00 €
SAVENNIERES		329.17.02	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE MONSALLIER	88 277,00 €	35 311,00 €
TREMENTINES		355.17.04	Rue du Générale de Gaulle , Rue du Chateau d ' Eau et Rue de la Fontaine	116 062,00 €	46 425,00 €

## Annexe 2

### Fonds de Concours PROJETS NOUVEAUX et MODIFIÉS

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

#### Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
<b>Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité</b>					
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.16.35	Extension EP parkings hôtel de Ville	1 630,00 €	1 223,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	GESTE	023.17.06	DESSERTE TARIF JAUNE EGLISE	2 012,00 €	1 509,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.17.12	Extension EP place du Marché, balisage et éclairage	22 998,00 €	17 249,00 €
OREE D'ANJOU	VARENNE	069.17.16	Terrain de Football	66 215,00 €	49 661,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	069.17.27	AVENUE DE VERWOOD ET CHEMIN DES GRENOUILLERS	18 614,00 €	13 961,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.17.24	DEPLACEMENT ET REMPLACEMENT DU CANDELABRE N° 208 RUE DE L'HOPITAL	3 978,00 €	2 984,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	SALLE DE VIHIERES	092.17.30	ECLAIRAGE PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	3 323,00 €	2 492,00 €
MAUGES SUR LOIRE	BOURGNEUF EN MAUGES	244.16.20	ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL	17 068,00 €	12 801,00 €
MAUGES SUR LOIRE	POMMERAYE (LA)	244.16.21	ECLAIRAGE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT	32 549,00 €	24 412,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.17.09	DEPLACEMENT DE LA LANterne D'ECLAIRAGE PUBLIC N° 89 RUE DE LA BELLIERE	3 147,00 €	2 360,00 €
MAUGES SUR LOIRE	MESNIL EN VALLEE	244.17.20	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE CHEMIN DE LA PERRIERE	2 854,00 €	2 140,00 €
St CHRISTOPHE DU BOIS		269.17.03	EXTENSION EP COUR PERISCOLAIRE	8 223,00 €	6 167,00 €
SEVREMOINE	RENAUDIÈRE	301.16.18	Extension EP Abords Salle Renaudin	8 005,00 €	6 004,00 €
TOUTLEMONDE		352.17.01	EXTENSION EP Périscolaire	3 670,00 €	2 753,00 €
<b>Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public</b>					
BEAUPREAU EN MAUGES	ANDREZE	023.17.20	Rues du Prieuré, Bocage, Mauges, Père Allard, Beuvron, Chemin Gaslin	30 469,00 €	15 235,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE	023.17.22	impasse du Cormier	2 206,00 €	1 103,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	PIN EN MAUGES	023.17.23	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017	15 566,00 €	7 783,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.17.24	Rue de la Cité, Vigneau, Pasteur, Nicolas Appert, Cesbron, La fosse aux loups, Michel Rabouan, Charles Péguy	114 663,00 €	57 332,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	GESTE	023.17.30	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017	31 233,00 €	15 617,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE	023.17.32	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2017	19 276,00 €	9 638,00 €
SEVREMOINE	TILLIERES	301.17.14	Rénovation Les Guiltières	39 864,00 €	19 932,00 €
<b>Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement</b>					
SEVREMOINE	MONTFAUCON - MONTIGNE	206.15.01	RENFORCEMENT POSTE N° 1 AMOURETTES FACE S	82 122,00 €	41 061,00 €
MAUGES SUR LOIRE	MONTJEAN S/ LOIRE	212.14.06	RENFORCEMENT POSTE N° 2 TOURNEBRIDE FACE S	90 198,00 €	45 099,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	SALLE ET CHAPELLE AUBRY	324.15.03	RENFORCEMENT BT ER P0031 CLOS GIRON	25 472,00 €	12 736,00 €
SEVREMOINE	TILLIERES	349.14.01	Renforcement du P 1 MAIRIE	59 006,00 €	29 503,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE	375.15.02	RENFORCEMENT POSTE N° 1 MERANDERIES	29 691,00 €	14 846,00 €

## Fonds de Concours

### TRAVAUX DE RÉPARATION PONCTUELS SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP002-17-643	Allonnes	Pose de PRC entre les points n°48 et49 - Rue Albert Pottier	793,64 €	75%	595,23 €
EP015-17-386	ALM (Avrillé)	Remp. Cand accidenté 2021 - Parc Georges Brassens	670,19 €	75%	502,64 €
EP015-17-376	ALM (Avrillé)	Stock mats et lanternes à la demande de la mairie	1 774,40 €	75%	1 330,80 €
EP055-17-61	ALM (Cantenay-Épinard)	Remplacement cand. Acc. n°551 - Chemin des Touches	851,89 €	75%	638,92 €
EP129-17-101	ALM (Ecouflant)	Modification éclairage armoire C31 - Rue des belles rives	2 394,36 €	75%	1 795,77 €
EP246-17-263	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Ajout 1 départ armoire C73 - Rue Georges Gaultier	2 386,22 €	75%	1 789,67 €
EP246-17-265	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Remplacement lanterne n°813 - Levée St Jean de la Croix	760,39 €	75%	570,29 €
EP214-17-261	ALM (Montreuil-Juigné)	Remplacement lanterne n°271 - Rue de Karmen	636,96 €	75%	477,72 €
EP223-17-138	ALM (Mûrs-Erigné)	Remplacement boule n°77 cassée - Quai Gérard Allory	920,36 €	75%	690,27 €
EP223-17-140	ALM (Mûrs-Erigné)	Rempl. 6 lanternes vandalisées n°888,891 à 895 - Za Eglantier	3 750,86 €	75%	2 813,15 €
EP329-17-63	ALM (Savennières)	Dde ALM Assainissement dépose et déplac. Cand 168 - Pk Parc du Fresne	824,51 €	75%	618,38 €
EP267-17-358	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Travaux de réparation candélabre n° 19 - Route d'Angers	316,53 €	75%	237,40 €
EP267-17-350	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Stock mats et lanternes standard à la demande de la mairie	1 750,33 €	75%	1 312,75 €
EP294-17-81	ALM (St-Lambert-la-Potherie)	Réparation floralé vandalisée n°537 - Impasse avicennes	330,13 €	75%	247,60 €
EP306-18-63	ALM (St-Martin-du-Fouilloux)	Remplacement projecteurs encastrés n°176-179 - Giratoire D723	2 644,33 €	75%	1 983,25 €
EP018-17-166	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Remplacement cand. Accidenté n°585 - Rte d'Anges	2 242,59 €	75%	1 681,94 €
EP101-17-51	BAUGE_EN_ANJOU (Clefs)	Remplacement lanterne n°32 - Rue de la Fontaine	665,63 €	75%	499,22 €
EP372-17-77	BAUGE_EN_ANJOU (Le Vieil Baugé)	Remplacement mât et lanterne n°153 accid. - Rue Bataille	1 103,59 €	75%	827,69 €
EP315-17-8	BAUGE_EN_ANJOU (St-Quentin-les-Beaupaire)	Réparation suite vol des lanternes - Pk salle des fêtes	4 682,96 €	75%	3 512,22 €
EP023-17-87	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	Réparation points n°1591 et 1533 - Rues J. Baker et F. Chopin	1 189,43 €	75%	892,07 €
EP375-17-311	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Villedieu-la-Blouère)	Réparation armoire C4 - Allée des Perrières	442,45 €	75%	331,84 €
EP518-17-108	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Segré)	Remplacement cand. Acc. n°26 - Rue Louis Lépine	1 238,11 €	75%	928,58 €
EP518-17-114	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Segré)	Remplacement cand. Acc. n°29 - ZI Etriché	1 238,11 €	75%	928,58 €
EP518-17-116	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Segré)	Remplacement cand. Acc. n°11 - ZI Etriché Rue Jean Monet	1 202,40 €	75%	901,80 €
EP068-17-91	Champtocé-sur-Loire	Rempl. Lanterne n°443 - Square des Mimosas	812,35 €	75%	609,26 €
EP090-17-49	Cheffes	Ajout prise guirlande n°126 - Place de l'Eglise	300,94 €	75%	225,71 €
EP092-17-18	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Réparation candélabre n°528	889,66 €	75%	667,25 €
EP176-17-121	LE_LION_D'ANGERS (Le Lion-d'Angers)	Remplacement cand. Acc. n°835 - Rue du Noyers	1 163,20 €	75%	872,40 €
EP019-17-128	LOIRE_AUTHION (Bauné)	Remplacement mât n°56 et massif - Rue des Accacias	859,97 €	75%	644,98 €
EP042-17-99	LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement horloge astro armoire C11 - Rte d'Andard	852,86 €	75%	639,65 €
EP042-17-100	LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement horloge astro armoire C12 - Allée de l'Authion	852,86 €	75%	639,65 €
EP042-17-101	LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement horloge astro armoire C16 - Allée des Colibris	852,86 €	75%	639,65 €
EP042-17-102	LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement horloge astro armoire C17 - Stade	852,86 €	75%	639,65 €
EP042-17-103	LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement horloge astro armoire C19 - Gendarmerie	852,86 €	75%	639,65 €
EP042-17-47	LOIRE_AUTHION (La Bohalle)	Remplacement horloge astro armoire C7 - Impasse de la Gare	852,86 €	75%	639,65 €
EP117-17-50	LOIRE_AUTHION (La Daguenière)	Remplacement mât n°240 - Rue Ligérienne	1 493,16 €	75%	1 119,87 €
EP034-17-138	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges)	Création d'un point lumineux - Rue de la Croix Baron	969,68 €	75%	727,26 €
EP190-17-18	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais)	Réalimentation point 62 - Notre Dame du Marillais	479,44 €	75%	359,58 €
EP212-17-85	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire)	Rempl portée du câble entre n°145-146 suite entretien curatif	343,13 €	75%	257,35 €
EP212-17-82	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire)	Remise en état des points n°578-589 - Jardins du Bourg	1 310,69 €	75%	983,02 €
EP295-17-37	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-de-la-Plaine)	Réparation lanterne n°107 - Allée de la Cave	490,53 €	75%	367,90 €
EP193-17-100	May-sur-Èvre (le)	Réparation candélabre n°495 - Square Jeanne d'Arc	964,21 €	75%	723,16 €
EP324-17-32	MONTREVAULT_SUR_EVRE (La Salle-et-Chapelle-Aubry)	Sortir l'armoire C2 du terrain privé - Rue du Gatineau	4 783,68 €	75%	3 587,76 €
EP088-17-36	OMBREE_D'ANJOU (Chazé-Henry)	Remplacement lanterne vétuste n°71 - Rue d'Anjou	786,38 €	75%	589,79 €
EP360-17-85	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	Remplacement du luminaire n°10 - Rue de la Durvallière	857,26 €	75%	642,95 €
EP360-17-84	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	Remplacement horloge astro armoire C9 - Stade	788,68 €	75%	591,51 €
EP014-17-12	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Aviré)	Remplacement cand. Acc. n°710 - Rte de la Jaillette	1 361,85 €	75%	1 021,39 €
EP037-17-21	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Bourg-d'Iré (le))	Remplacement 4 lant Stela leds HS n°69-71-75-76 - Rue Chapelle du Buron	3 175,00 €	75%	2 381,25 €
EP158-17-11	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Hôtellerie-de-Flée (l'))	Remplacement driver city soul - n°99 - Rue d'Anjou	286,03 €	75%	214,52 €
EP233-17-52	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Nyoiseau)	Remplacement cand. Acc. n°156 - Rue des Juifs	3 050,45 €	75%	2 287,84 €
EP273-17-58	SEVREMOINE (St-Crespin-sur-Moine)	Rempl point n°91 suite à l'entretien curatif - Rue de l'Ormeau	1 004,51 €	75%	753,38 €
EP301-17-67	SEVREMOINE (St-Macaire-en-Mauges)	Remplacement support n°291 - Rue du Mal de Lattre de Tassigny	779,60 €	75%	584,70 €
			<b>66 877,93 €</b>		<b>50 158,51 €</b>

## Annexe 4

### Fonds de Concours DÉPANNAGES SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017  
(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

COLLECTIVITE	Montant Travaux TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
SEGRE EN ANJOU BLEU	13 693,03 €	75%	10 272,02 €
TOTAL	13 693,03 €		10 272,02 €

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DIVERS FONDS DE CONCOURS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY81 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY81-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours



**Syndicat intercommunal  
 d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°82 / 2018

Délibération du Comité syndical  
 Séance du 6 février 2018

**Délégations gazières : autorisation donnée au président de signer une convention en vue d'établir une expérimentation sur une rue de Candé visant à prévenir les atteintes à la voirie liés aux demandes de branchement au réseau**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGELOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Les travaux de déploiement d'un nouveau réseau gazier posent la question récurrente de l'optimisation des raccordements immédiats et de la gestion des travaux nécessités par des demandes de raccordement ultérieures aux travaux de premier établissement.

En effet, toute demande de branchement qui viendrait à être formulée au-delà des travaux de premier établissement du réseau de gaz naturel nécessite de casser à nouveau la voirie, ce qui représente un coût non négligeable pour la collectivité et incite certains maires à prendre des arrêtés visant à interdire tout raccordement dans un délai de quelques années, nonobstant l'intérêt qu'il y a à densifier le réseau.

À Candé, le maire a conduit une opération d'aménagement du quartier de la Ramée et plus particulièrement de la rue Maréchal Leclerc, dont la qualité l'incite à prévenir tout dommage ultérieur à la voirie.

Dans ce cadre, le Siéml a souhaité mener une expérimentation pour la rue du Maréchal Leclerc et uniquement pour cette rue (19 logements individuels et des logements sociaux) consistant à pré-équiper de manière systématique les habitations avec un coffret de branchement préfinancé par le syndicat et éviter ainsi les travaux dus à d'éventuels retards de raccordement.

Considérant que le coût approximatif de cette démarche est estimé au maximum à 28 500 € (1 500 € par coffret) et qu'il conviendra néanmoins de déduire de ce coût les recettes perçues par le concessionnaire à l'occasion des mises en service effective de nouveaux points de livraison, et qui seront reversées à l'autorité concédante ;

Considérant qu'il conviendra de présenter un bilan précis et positif, de valoriser les externalités négatives évitées (dommages esthétiques, énergie grise, etc.) et de négocier avec le concessionnaire un éventuel droit de suite dans le cadre du ratio B/I ;

Considérant qu'un point d'étape annuel ainsi qu'un bilan global sont prévus à la fin de l'expérimentation sur le volet financier, juridique et politique ;

Considérant que l'expérimentation vise à la fois à prévenir les chantiers évitables tout en maximisant le taux de raccordement au réseau ;

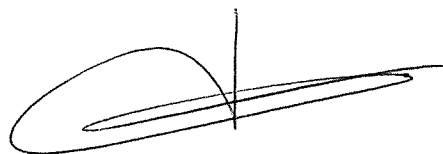
Considérant que le taux de pénétration, à l'issue de la période d'expérimentation, sera relativement élevé, et ce d'autant plus que la convention prévoit une coordination des efforts respectifs de chacune des parties pour promouvoir les raccordements ;

Considérant le projet de convention tripartite joint en annexe permettant à la commune de Candé, Sorégies et le Siéml de conduire l'expérimentation proposée ;

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise** le Président à signer la convention et à mettre en œuvre les actions qui en découlent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	1
Avis favorables :	28

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'EXPERIMENTATION AU FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

**ENTRE**

**LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE**

**ET**

**SOREGIES**

**ET**

**LA COMMUNE DE CANDE**

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire**, dont le siège est 9 Route de la Confluence, 49000 Écouflant, représenté par Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du 01/03/2016 et celle du Comité Syndical du XX/XX/2018, Ci-après désigné : l'« Autorité Concédante »

Et

**SOREGIES**, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25.726.600 euros, immatriculé au Registre du Commerce des Sociétés sous le numéro 450.889.225 et dont le siège social est 78 avenue Jacques Cœur à Poitiers (86000), représenté par, Monsieur Philippe CHARTIER, Président du Directoire, Ci-après désigné : le « Concessionnaire »

Et

La **Commune de CANDE**, 4 rue de l'Hôtel de Ville, 49 440 CANDE, représenté par Monsieur Delaunay, maire de la commune. Ci-après désigné : la « Commune »

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** »,

**Préambule**

L'Autorité Concédante a confié au Concessionnaire (reprendre l'objet de la concession) par contrat (ou délégation de service public) en date du ...

Par délibération du XX, l'Autorité Concédante a approuvé l'opération de raccordement du quartier de la Ramée sur la Commune, correspondant à la concession 2016-1, qui est susceptible de concerner 19 résidences.

Ce quartier fait également l'objet d'un projet d'effacement des réseaux électricité et d'un aménagement de voirie. Ces travaux sont prévus à partir de la fin du 1er semestre 2018.

Habituellement, dans le cadre d'une telle opération, le Concessionnaire réalise les travaux d'extension du réseau de gaz ainsi que le branchement des résidences pour lesquelles les propriétaires ont formalisé le souhait d'être raccordé. En effet, pendant la période de travaux d'extension du réseau, en application de son catalogue

des prix, le Concessionnaire facture le branchement au prix réduit de 350 € HT, au lieu de la somme de 991,82 € HT en cas d'un branchement en dehors de toute opération de travaux d'extension de réseau.

Dans un souci de cohérence et de coordination de travaux, afin d'éviter toute demande de branchement en dehors de l'opération de travaux d'extension susceptible de détériorer l'aménagement dans les 5 ans suivant les travaux, la Commune sollicite de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire la pose pendant la phase travaux de tous les coffrets des 19 résidences concernées par l'opération, quelle que soit l'énergie utilisée par les propriétaires concernés et quand bien même ces derniers n'auraient pas accepté un devis de branchement.

L'Autorité Concédante, le Concessionnaire et la Commune se sont donc rapprochés dans le cadre de la présente convention pour définir l'expérimentation mise en œuvre dans le cadre de l'opération d'extension du réseau du quartier de la Ramée sur la Commune.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'opération de raccordement visée sur le périmètre du quartier de la Ramée sur la commune de CANDE correspondant à la concession 2016-1 :

- Les conditions de mise en œuvre par le Concessionnaire pour chacune des 19 résidences concernées par l'expérimentation, d'un « coffret d'attente », c'est à dire tous les travaux jusqu'à la pose du coffret, permettant à chaque client propriétaire de solliciter postérieurement à l'opération d'être fourni en gaz sans qu'il soit nécessaire de réaliser de nouveaux travaux de branchement ;
- La prise en charge financière de ce « branchement en attente » par l'Autorité Concédante » et les modalités de remboursement par le Concessionnaire après paiement des propriétaires ayant sollicité un branchement ;
- Les obligations de la Commune en matière d'information de ses administrés et futurs administrés.

#### **Article 2 – Engagement du Concessionnaire**

SOREGIES réalise la prospection classique et habituelle avec portage des devis de raccordement promotionnel à 350€ HT.

Si le client réalise sa mise en service dans les 6 mois à partir de la mise en service du réseau, une remise supplémentaire de 200 € HT est accordée sur sa première facture. Si aucune mise en service dans un délai supérieur à 12 mois n'est constatée, le Concessionnaire facture la différence entre le prix d'un branchement en charge (991,82 € HT) et le devis promotionnel, soit 641,82 € HT.

A l'issue de la prospection, un bilan sera réalisé auprès de la Commune et de l'Autorité Concédante afin d'identifier le nombre de devis de raccordement signés sur ces 19 résidences particulières. Suite à ce bilan le nombre de « coffret d'attente » à poser sera comptabilisé.

Après validation de la réalisation par le Concessionnaire et la Commune, le Concessionnaire portera aux demandeurs une offre pour la pose de ces « coffrets d'attente » précisant les modalités suivantes d'accès à l'énergie gaz naturel :

- Si la demande a lieu dans les 12 mois suivant la mise en service du réseau, le Concessionnaire facturera au client 350€ HT.
- Si la demande a lieu au-delà de 12 mois suivant la mise en service du réseau, le Concessionnaire facturera au client 991.82€ HT.

Le Concessionnaire s'engage à respecter les modalités de remboursement de la contribution à l'Autorité Concédante tel que précisé dans l'article 6 de la présente convention.

### **Article 3 – Engagement de l’Autorité Concédante**

Pour chaque « coffret d’attente » posé, L’Autorité Concédante s’engage à compenser le Concessionnaire, c’est-à-dire à lui payer la somme de 1 500 € par coffret. Ce montant correspond au cout moyen unitaire des travaux pour un branchement en phase travaux.

Cette contribution financière ne pourra excéder 28 500€ (19 raccordements \* 1500 €).

L’Autorité Concédante s’engage à respecter les modalités de versement de la contribution au Concessionnaire tel que précisé dans l’article 5 de la présente convention.

### **Article 4 – Engagement de la Commune**

La Commune s’engage à informer ses citoyens du quartier concerné par l’expérimentation des conditions de raccordement, et surtout à informer les nouveaux habitants en cas de changement de propriétaire à l’avenir. Cette obligation d’information de la commune doit permettre d’éviter toute mauvaise interprétation de la part des administrés sur d’éventuelles disparités de traitement entre les citoyens de la commune.

Afin de limiter la gestion de cette expérimentation sur une trop longue durée, la commune de CANDE s’engage à accompagner le Concessionnaire pour sensibiliser ses administrés à l’usage du gaz naturel afin d’obtenir le meilleur taux de raccordement et de délai de mise en service par la suite, en organisant des actions communes telles que :

- Réunion publique en partenariat avec le Concessionnaire et l’Autorité Concédante.
- Envoi de courrier d’informations commun.
- Accompagnement sur le terrain du conseiller du Concessionnaire afin de rencontrer les administrés.

### **Article 5 – Modalités de versement de la contribution**

L’Autorité Concédante versera directement au Concessionnaire et à sa demande la totalité de la contribution financière une fois le réseau mis en service.

### **Article 6 – Conditions de remboursement de la contribution financière de l’Autorité Concédante**

Le Concessionnaire s’engage à rembourser l’Autorité Concédante à chaque mise en service d’un des « coffrets d’attente », à hauteur de son financement de départ, soit 1 500 € par « coffret d’attente ». Un bilan annuel sera réalisé sur demande de l’Autorité Concédante.

### **Article 7 – Entrée en vigueur et durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et demeurera en vigueur jusqu’à la mise en service du dernier « coffret d’attente ».

### **Article 8 – Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention devra faire l’objet d’un avenant d’un commun accord entre les Parties.



## **Article 9 – Litiges**

Toute contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention sera traitée conformément aux dispositions du cahier des charges de la concession 2016-01.

Fait à

Le

Pour l'Autorité Concédante

Pour le Concessionnaire

Pour la Commune

## **Annexe 1 – Plans matérialisant le tracé indicatif des réseaux de l'opération de raccordement**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DELEGATIONS GAZIERES : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION EN VUE D'ETABLIR UNE EXPERIMENTATION SUR UNE RUE DE CANDE VISANT A PREVENIR LES ATTEINTES A LA VOIRIE LIEES AUX DEMANDES DE BRANCHEMENTS AU RESEAU

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2018

---

**Numéro de l'acte :** DELCOSY82 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DELCOSY82-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

Cosy / n°83 / 2018

**Déploiement de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'usagers de vélos à assistance électrique (VAE) et aux besoins spécifiques de ces utilisateurs notamment sur les parcours cyclables de La Loire à Vélo et de La Vélo Francette, les infrastructures publiques d'accueil doivent être complétées par des bornes de recharge pour VAE, renforçant ainsi, l'attractivité déjà très forte de ces parcours touristiques.

Une première installation expérimentale a été réalisée à Montjean-sur-Loire en juin 2017 et un groupe de travail, composé d'élus du Siéml, de l'agence départementale du tourisme de l'Anjou et du Conseil départemental travaille sur le sujet afin de proposer un plan de déploiement.

Vu l'article 4.3 des statuts du Siéml portant sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques ;

Considérant la proposition faite de développer une infrastructure de 30 bornes de recharge pour VAE sur les parcours mentionnés ci-dessus, complétée par quelques bornes sur des parcours de liaison importants ;

Considérant que l'installation de chaque borne est conditionnée à l'accord de la commune concernée qui sera sollicitée pour participer financièrement ;

Considérant qu'afin de minimiser les coûts, ne seront retenus que les sites à proximité immédiate du réseau électrique ;

Considérant le modèle de borne présenté au comité syndical et dans l'hypothèse où cette solution serait retenue, le prix moyen de fourniture, pose et raccordement d'une borne est estimé, en moyenne, à 8000€ HT ;

Considérant que le déploiement des 30 bornes est donc évalué à 240 000€ HT ;

Considérant que ces prestations seront commandées au travers du marché de travaux du Siéml après signature d'un avenant avec les entreprises attributaires ;

Etant précisé que cet avenant consistera à ajouter au bordereau des prix unitaires du marché de travaux électriques et d'équipement 2018 les articles mentionnés dans l'annexe 1 de la présente délibération et que par souci de sécurité d'approvisionnement, le prix d'un second modèle, identique à celui posé à Montjean-sur-Loire, sera inclus dans cet avenant ;

Considérant que les montants de la prise en charge financière par le Siéml et par la commune seront conditionnés aux modalités de perception de la TCCFE sur la commune ou la commune déléguées sur laquelle la borne est implantée ;

Considérant que la commune prendra à sa charge l'ensemble des travaux d'aménagements annexes : support de vélos, signalétique, etc. ;

Etant précisé que le Siéml a sollicité l'Ademe, le Conseil départemental et le Conseil régional pour être partenaire de ce projet et que leurs participations financières éventuelles viendraient en déduction de celle du Siéml ;

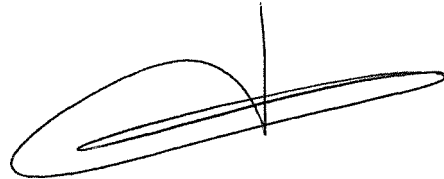
#### **Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise** le Siéml à déployer 30 bornes de recharge pour vélos à assistance électrique sur le département de Maine-et-Loire pour un montant de 240k€ HT ;
- **se prononce favorablement** sur la création de nouveaux articles à intégrer dans le bordereau des prix unitaires du marché de travaux électriques et d'équipement 2018 selon l'annexe jointe ;
- **autorise** le Président à signer un avenant avec les entreprises attributaires des marchés de travaux de réseaux électriques et d'équipement 2018, à savoir :
  - o avenant n° 1 STURNO au marché n° 000313
  - o avenant n° 1 SPIE CITY NETWORKS au marché n° 000314
  - o avenant n° 1 INEO SANTRAC au marché n° 000315
  - o avenant n° 1 ERS SOLERUM au marché n° 000316
  - o avenant n° 1 CEGELEC au marché n° 000317



- avenant n° 1 BOUYGUES au marché n° 000318
- avenant n° 1 TELELEC ELITEL RESEAUX au marché n° 000319
- **décide** de demander aux communes concernées de participer financièrement comme suit :
  - 25 % de l'investissement des bornes (fourniture + pose + raccordement au réseau) et 75 % si la borne est installée sur une commune percevant directement la TTCFE ou sur une commune déléguée nécessitant le reversement par le Siéml d'une partie de la TCCFE,
  - 100 % des autres investissements : supports de vélos, signalétique...,
  - 100 % du fonctionnement : entretien des bornes et coût de l'électricité (abonnement et fourniture) ;
- **décide** de participer financièrement comme suit :
  - 75 % de l'investissement des bornes (fourniture + pose + raccordement au réseau) et 25 % si la borne est installée sur une commune percevant directement la TTCFE ou sur une commune déléguée nécessitant le reversement par le Siéml d'une partie de la TCCFE,
  - la participation financière du Siéml sera réduite du montants des aides octroyées par les éventuels partenaires ;
- **autorise** le Président à signer toutes les conventions afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Le Président du Syndicat,  
 Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Annexe

CODE ARTICLE	LIBELLÉ	UNITÉ	PRIX
13IRVAE001	Borne de recharge de batteries vélo à assistance électrique type GROLLEAU équipé de 4 casiers avec 2 prises 16A munies de système de fermeture à clé/pièce RAL enveloppe + RAL portes <u>sans coffret de branchement</u> coupe circuit type CIBE	u	4887.50€
13IRVAE002	Borne de recharge de batterie vélo à assistance électrique type GROLLEAU équipée de 4 casiers avec 2 prises 16A munies de système de fermeture à clé/pièce + RAL enveloppe + RAL portes <u>avec coffret de branchement</u> coupe circuit type CIBE intégré	u	4969.15€
13IRVAE003	Borne de recharge de batteries de vélo à assistance électrique <b>SA'FREE B31-4</b> équipée de 4 trappes pour batterie VAE avec 2 prises 16A munies de système de fermeture à clé/pièce avec rangement casque, structure en aluminium - façade stratifiée avec choix des coloris	u	4929.45€
13IRVAE004	Pose borne de recharge VAE intégrant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le busage éventuel</li> <li>- la conception du massif béton avec fourreau pour le passage du câble</li> <li>- la confection d'une assise dans le cas d'un massif préfabriqué</li> <li>- les dispositifs de fixation</li> <li>- la fixation de la borne sur le massif</li> <li>- la pose et le raccordement de la prise de terre</li> <li>- la reprise éventuelle de la couche de surface à l'identique</li> <li>- la mise en service</li> <li>- le CONSUEL</li> </ul>	u	1495€

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE SUITE A ERREUR MATERIELLE : SPIE MENTIONNEE DEUX FOIS)

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/03/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/03/2018

---

**Numéro de l'acte :** DEL83BIS ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20180206-DEL83BIS-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2018

**Acte transmis par :** Françoise VINCENT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°84 / 2018

Délibération du Comité syndical  
Séance du 6 février 2018

**Autorisation donnée au président de recruter des agents temporaires sur l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six février à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	X	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

À donné pouvoir de voter en son nom :

JEANNETEAU Annick, désignée l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, à DUPONT Hubert, désigné par l'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le vice-président en charge des moyens généraux expose :

Pour chacun des exercices budgétaires, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à pourvoir les postes pour lesquels un besoin temporaire est identifié. Cette autorisation annuelle permet une plus grande réactivité en matière de gestion des ressources humaines lorsqu'il s'agit de faire appel à des agents non permanents, pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vu le tableau des emplois et effectifs ;

Vu le budget primitif 2018 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la publique territoriale et notamment les articles 3 et 3-1 ;

Considérant qu'il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ou congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national ;
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est possible de recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer et qu'ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant ;

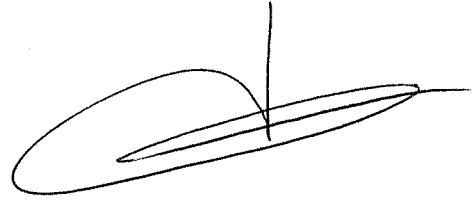
Considérant qu'il est possible de recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

#### **Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise** le Président à recruter des agents contractuels pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible, lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services ;
- **autorise** le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- **confie** au Président la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **autorise** la mise en œuvre de ces recrutements dans la limite des crédits prévus au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	29

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR RECRUTER DES AGENTS TEMPORAIRES

---

Date de transmission de l'acte : 16/02/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 16/02/2018

---

Numéro de l'acte : DELCO84 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180206-DELCO84-DE

---

Date de décision : 06/02/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle

**Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire**

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01

Retrouvez toute l'actualité du Siéml sur [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) et les réseaux sociaux



Flashez et découvrez  
le site du SIÉML